

HORIZON 2020

**PLAN
ARDÈCHE ÉNERGIE**

MARS 2015



ÉDITORIAL

Hervé Saulignac

Président du Département de l'Ardèche

..... 3

DIAGNOSTIC

..... 5

La transition énergétique, une nécessité

..... 6

Les enjeux ardéchois

..... 6

LE PLAN ARDÈCHE ÉNERGIE HORIZON 2020

..... 9

Modalités d'élaboration du plan

..... 10

Orientations

..... 10

Calendrier et budget

..... 11

FICHES ACTIONS

Plan climat

..... 13

FICHES ACTIONS

Plan territorial énergie

..... 43

ANNEXE

Glossaire

..... 61



Le projet de loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit de donner une nouvelle ambition à la France en visant le renforcement de son indépendance énergétique et la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. C'est aussi un texte permettant de construire un nouveau modèle énergétique et plus largement, un nouveau modèle de développement et de société. De plus, le projet de loi prévoit des outils concrets, pragmatiques, accessibles qui doivent permettre d'améliorer la vie quotidienne de tous les Français tout en contribuant plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique dont les menaces n'épargnent aucun continent.

En décembre 2015, la France présidera la 21^e conférence climat à Paris. Cette échéance est cruciale : elle doit aboutir à l'adoption d'un premier accord international et contraignant sur le climat pour maintenir la hausse de la température globale en deçà de 2°C.

C'est dans ce contexte riche que nous avons souhaité que le Département de l'Ardèche s'engage dans une réflexion sur la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique.

Il s'agissait de définir l'ambition de notre territoire et de notre collectivité sur ces deux enjeux cruciaux.

Ce travail a été mené dans le cadre d'une large concertation et a abouti fin 2014 à un plan Ardèche énergie horizon 2020. Celui-ci s'articule autour de deux axes :

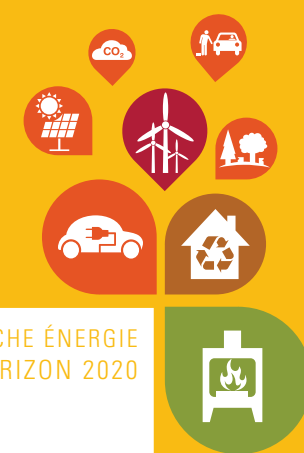
- un axe interne, c'est le « plan climat » de la collectivité. Le Département, se veut une collectivité exemplaire qui agit sur son patrimoine, ses compétences et qui organise ses politiques publiques pour réduire son empreinte carbone ;
- un axe externe, c'est le « plan territorial énergie ». Le Département en tant que collectivité accompagne le territoire ardéchois dans la transition énergétique.

Je suis certain que ce document vous sera utile et qu'il permettra de contribuer à vos côtés à l'atteinte des objectifs essentiels de la transition énergétique.

Le Département, se veut une collectivité exemplaire qui agit sur son patrimoine, ses compétences et qui organise ses politiques publiques pour réduire son empreinte carbone

Hervé Saulignac
Président du Département de l'Ardèche





PLAN ARDÈCHE ÉNERGIE
HORIZON 2020

DIAGNOSTIC



La transition énergétique, une nécessité

Face aux conséquences des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de l'augmentation des consommations énergétiques des pays industrialisés, la communauté internationale a fixé des objectifs ambitieux de réduction des émissions. En outre, l'énergie nécessaire à tous les domaines de la vie quotidienne devient de plus en plus chère, rare et polluante.

Face à ces constats, une véritable transition énergétique est nécessaire. Il s'agit d'aller vers un modèle qui permette de satisfaire, de manière durable, équitable et sûre pour les hommes et leur environnement, les besoins en énergie des citoyens et de l'économie française dans une société sobre en énergie et en carbone.

Les enjeux de la transition énergétique sont triples :

- écologique : réduire nos émissions de GES et maîtriser l'ensemble des impacts environnementaux et sanitaires,
- économique : réduire notre dépendance énergétique, gagner en compétitivité et créer de l'emploi,
- social : maîtriser le prix de l'énergie pour lutter contre la précarité énergétique.

Face à ces enjeux, la France doit aujourd'hui réduire ses importations d'énergies fossiles et respecter ses engagements européens en réduisant de 20 % ses émissions de GES, en réalisant 20 % d'économie d'énergie et en portant la part des énergies renouvelables à 20 % de la consommation d'énergie.

De plus, le président de la République s'est engagé à diminuer la part du nucléaire de 75 % à 50 % de la production électrique d'ici 2025.

Le Département de l'Ardèche, du fait de la diversité de ses compétences (social, routes, éducation, environnement...) est une collectivité particulièrement bien structurée pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan départemental favorisant la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique.

Fin 2012, le Département a ainsi décidé de s'engager dans un plan Ardèche énergie horizon 2020.

Les enjeux ardéchois

L'Ardèche est un territoire vulnérable au changement climatique. Ainsi, les prévisions des modèles scientifiques montrent :

- une hausse des températures moyennes (notamment dans la vallée du Rhône),
- une forte hausse des températures maximales printanières dans les Cévennes ardéchoises,
- des pluies estivales fortement en baisse,
- une tendance à l'augmentation du nombre de jours secs consécutifs,
- l'Ardèche fait partie des zones sensibles de la région pour la canicule.

Les effets de ce changement climatique seront multiples pour notre département :

- conséquences sociales (précarité énergétique croissante des ménages, augmentation des coûts de fonctionnement des bâtiments notamment ceux accueillant un public âgé),
- impact sur la gestion de la route et perturbations pour les transports, en cas par exemple d'inondations,
- diminution de la ressource en eau : conséquences sur le tourisme d'été (eau potable, baignade, pêche), sur l'agriculture,
- problématiques de gestion forestière, des milieux aquatiques, d'érosion de la biodiversité, en raison des canicules et de la diminution de la ressource en eau,
- risques naturels : feux de forêt, inondations, ruissellement.

Le bilan énergétique de l'Ardèche

Réalisé en 2011 et complété par une étude spécifique sur la consommation de bois bûche, le bilan énergétique du département de l'Ardèche fait apparaître plusieurs caractéristiques :

- un département moins gourmand que ses voisins avec une consommation annuelle de 826 ktep (kilo tonne équivalent pétrole) d'énergie finale soit 4,8 % de la consommation de Rhône-Alpes,
- de fortes consommations d'énergie dues au secteur industriel en raison de la présence d'un petit nombre d'industries très consommatrices : 6 sites représentent 92 % des émissions de GES,

- un patrimoine bâti diffus, ancien et fortement énergivore : sa consommation d'énergie finale est de 1,8 tep/logement (contre 1,6 au niveau régional),
- un département toujours très dépendant des produits pétroliers : ils représentent 44 % du mix énergétique (contre 40,5 en Rhône-Alpes),
- une production d'énergie caractérisée par la centrale nucléaire de Cruas Meysse : 20 000 GWh/an soit 1 720 ktep par an. S'ajoute à cette production électrique, celle des barrages hydroélectriques à hauteur de 1 960 GWh/an soit 169 tep/an. L'éolien produit 162 GWh, le photovoltaïque 16 GWh soit 15 ktep pour ces deux énergies,
- une consommation de 190 000 t/an de bois bûche. 50 % des ménages ardéchois consomment du bois-bûche (25 % des ménages en France) et pour 30 % d'entre eux, le bois bûche constitue le combustible principal.

Les émissions des GES de la collectivité

En 2010, le bilan carbone du Département de l'Ardèche a fait apparaître un total d'émissions de GES à hauteur de 44 690 tonnes eq CO₂ soit l'équivalent de l'émission annuelle de 5 500 Français. Les compétences « Transports » et « Routes » sont responsables toutes deux de plus ou moins 14 000 t eq. CO₂ et sont bien supérieures aux autres compétences du Département.





**LE PLAN
ARDÈCHE ÉNERGIE
HORIZON 2020**



Le plan Ardèche énergie horizon 2020 s'articule autour de deux axes.

Un axe interne : le plan climat. Le Département est une collectivité exemplaire qui agit sur son patrimoine et ses compétences, qui organise son fonctionnement interne, les activités de ses agents, et ses politiques publiques de manière à réduire son empreinte carbone. Ce document répond à l'obligation réglementaire (Code de l'environnement) de réaliser un tel plan pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants.

Un axe externe : le plan territorial énergie. Le Département accompagne le territoire ardéchois dans la transition énergétique.

Les objectifs du Département peuvent se synthétiser autour de quatre orientations.

ORIENTATION 1

Accompagner la transition énergétique

Neuf fiches actions déclinent cette orientation. Elles visent à doter la collectivité départementale et le territoire ardéchois d'outils structurants facilitant et organisant l'évolution de l'Ardèche vers la transition énergétique et vers une diminution des émissions de GES.

Il est ainsi prévu un travail sur :

- l'optimisation de la politique « achats » par :
 - la mise en œuvre de critères climat/énergie dans les marchés publics,
 - un travail spécifique (modalités de livraison, groupement de commande...) avec les fournisseurs,
 - le développement et l'optimisation de groupements d'achat notamment dans les collèges (démarche Agrilocal...).
- l'optimisation des ressources afin de financer la transition énergétique et la réduction des GES par :
 - la poursuite de l'utilisation d'outils financiers innovants ou leur développement en s'appropriant l'outil certificat d'économie d'énergie et en élaborant une stratégie territoriale. Il est également prévu d'analyser l'opportunité de l'entrée dans la société publique locale régionale OSER (opérateur de services énergétiques régional),
 - le test puis la généralisation d'une approche en « coût global » pour l'appréciation des grands projets du territoire.
- le développement de démarches et dispositifs facilitant l'évolution du territoire vers la transition énergétique par :
 - le développement des conseillers en énergie partagés,
 - l'incitation au développement des territoires à énergie positive,
 - la prise de compétence « énergie » par les intercommunalités.

ORIENTATION 2

Favoriser une autre mobilité

Cette orientation constitue une priorité territoriale conditionnant le développement futur de l'Ardèche. Huit fiches actions visent à organiser le territoire et développer des actions diminuant les déplacements ou les optimisant.

Cette orientation prévoit :

- le développement du travail à distance avec une expérimentation au sein de la collectivité départementale et un soutien à son déploiement sur le territoire à l'automne 2015,
- l'encouragement au développement de l'inter-modalité en accompagnant les territoires selon les orientations des plans départementaux et schémas thématiques (schéma vélo 2011, plan mobilité 2013...) et en améliorant l'information et la communication à destination du grand public,
- le développement de l'usage des nouvelles technologies de communication au travail (visio-conférence...),

- l'optimisation de la gestion du parc de véhicules de la collectivité (achat de véhicules électriques...),
- l'optimisation des déplacements domicile-travail et professionnels des agents et l'accompagnement des plans de déplacements sur le territoire.

ORIENTATION 3

Aménager un territoire durable

Douze fiches actions déclinent cette thématique qui vise à penser (urbanisme) et concevoir (actions auprès des industriels, des maisons de retraite...) un territoire orienté vers la transition énergétique. Il s'agit aussi d'anticiper le changement climatique.

Ces actions mettent en œuvre de l'éco-conditionnalité dans les politiques départementales. Elles prévoient également de positionner le Département comme une collectivité exemplaire sur ses propres bâtiments.

Ainsi, cette orientation prévoit l'aménagement et l'accompagnement du territoire vers la transition énergétique en :

- construisant des bâtiments départementaux exemplaires et des routes « durables »,
- luttant contre la précarité énergétique via le fonds unique logement,
- mettant en place des outils de gestion foncière (PANDA...),
- agissant en direction des entreprises,
- favorisant la diminution des consommations des maisons de retraite,
- favorisant la production d'énergies renouvelables (estimation des potentiels, consolidation de la filière bois-énergie, développement de la production d'énergie issue de déchets),
- éco-conditionnalisant des aides départementales (appel à projet Ardèche durable, actions sportives et culturelles, tourisme...).

ORIENTATION 4

Sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs

Dix fiches actions évoquent ces thématiques qui visent à sensibiliser, mobiliser les Ardéchois et les agents du Département autour de la transition énergétique et des changements climatiques.

Cette orientation prévoit des actions visant à :

- développer l'éco-responsabilité des agents et des gestionnaires de sites (organisation de temps d'échange interne lors des « cafés du développement durable », formation « petits gestes, grands effets »...),
- mettre en place un réseau d'échanges départemental sur le thème de la transition énergétique,
- conseiller les Ardéchois, les entreprises, les commerçants et artisans à la transition énergétique via l'espace info énergie et les conseillers en énergie partagés.

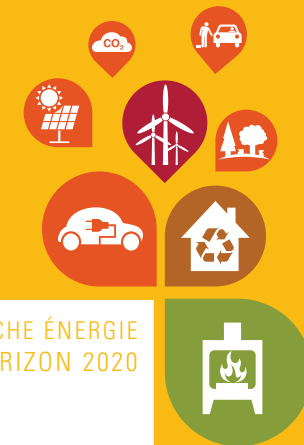
Calendrier et budget

Le plan Ardèche énergie horizon 2020 est établi pour 7 ans, de 2014 à 2020. Toutefois, le volet interne à la collectivité (le plan climat) est un document obligatoire qui doit être révisé tous les 5 ans. La prochaine révision devra être ainsi effectuée en 2019.

De nombreuses actions prévues dans ce plan relèvent de changement de comportement.

Le budget total pour le plan Ardèche énergie horizon 2020 s'élève à 200 000 € (études, soutien à des actions innovantes d'économie d'énergie, actions de communication et de sensibilisation...).





PLAN ARDÈCHE ÉNERGIE
HORIZON 2020

**FICHES ACTION
PLAN CLIMAT**



AXE	OBJECTIF	N°	ACTION
MOBILITÉ	Développer l'éco-mobilité des agents de la collectivité pour diminuer les émissions liées aux déplacements domicile-travail et professionnels	1	Expérimenter le travail à distance
		2	Développer l'usage des nouvelles technologies de communication au travail
		3	Optimiser la gestion du parc de véhicules de la collectivité
		4	Optimiser les déplacements domicile-travail et professionnels des agents
	Développer l'inter-modalité sur le territoire pour réduire les émissions de GES liées à l'utilisation du véhicule individuel et limiter la pollution	5	Promouvoir l'inter-modalité auprès du grand public
		6	Aménager le territoire pour favoriser l'inter-modalité
		7	Accompagner les plans de déplacement sur le territoire
ACHATS	Mettre en œuvre une politique d'achats durables	8	Introduire des critères climat/énergie dans les marchés publics
		9	Optimiser les processus d'achat en interne et avec les fournisseurs
	Limiter les émissions de gaz à effet de serre des achats de services, fournitures et travaux du Département	10	Réduire les émissions de GES liées à la compétence routière du Département
		11	Réduire les émissions de GES liées à la compétence restauration dans les collèges
ÉNERGIE	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments départementaux	12	Poursuivre la construction et la rénovation de collèges et de bâtiments performants énergétiquement
		13	Poursuivre l'utilisation d'outils financiers innovants
		14	Développer l'éco-responsabilité des agents et des gestionnaires de sites
	Coordonner une politique énergétique sur le territoire pour répondre aux objectifs nationaux et régionaux	15	Améliorer la performance énergétique de l'habitat et lutter contre la précarité des ménages
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	Renforcer l'intégration des enjeux énergie/climat dans l'aménagement du territoire	16	Renforcer la prise en compte des enjeux climatiques dans l'aménagement de l'espace, du foncier et de la forêt
		17	Développer un tourisme compatible avec les enjeux climatiques et intégrant la sobriété énergétique
		18	Inciter les partenaires à la prise en compte des enjeux climat et énergie dans leurs actions sportives et culturelles
		19	Intégrer les enjeux climat/énergie dans le déploiement du plan départemental de lecture publique
ADAPTATION	Anticiper et réduire les impacts	20	Renforcer la capacité d'adaptation du Département et du territoire au changement climatique
GOUVERNANCE	Sensibiliser et développer une culture énergie/climat	21	Animer la démarche du plan
		22	Mobiliser l'ensemble des acteurs



AXE : MOBILITÉ

Développer l'éco-mobilité des agents de la collectivité pour diminuer les émissions liées aux déplacements domicile-travail et professionnels

Action 1

Expérimenter le travail à distance

Le bilan carbone du Département de l'Ardèche montre que les émissions liées aux déplacements contribuent à hauteur de 20 % du total des émissions de la collectivité. Les émissions dues aux trajets domicile-travail des salariés s'élevaient à 1 800 t eq CO₂ et pèsent 9 % du total.

Le diagnostic mené en 2009 dans le cadre du plan de déplacements de l'administration (PDA) a fait ressortir une forte dispersion des agents sur le territoire départemental, même si la distance jusqu'au lieu de travail demeure inférieure à la moyenne nationale (14,6 km contre 25,9 km). Ces déplacements quotidiens sont non seulement sources de pollutions (gaz à effet de serre, particules, nuisances sonores...) mais également générateurs de stress, de retards et de risques d'accidents de la route. Conscient de ces enjeux, le Département a initié une réflexion sur la mise en place du travail à distance.

→ Cette action est à mettre en relation avec l'objectif du schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) : promouvoir les technologies de l'information et de la communication.

Description et moyens

Le Département a entamé une réflexion sur les modalités de mise en œuvre du travail à distance. Suite à cette étude la mise en place d'une expérimentation a été confiée au service vie au travail, au sein de la direction des ressources humaines en 2013.

A ce jour, la réflexion s'oriente vers l'utilisation de lieux tiers (subdivision, unité territoriale) dans lesquels les agents pourraient se rendre, sans distinction de service. Le télétravail à domicile est pour l'instant écarté, notamment car le maintien du lien social entre les agents est un axe primordial pour la collectivité. Il est important de rappeler que l'accès au travail à distance n'est pas un droit mais une possibilité offerte par l'employeur.

Enfin, un des facteurs de succès de cette action résidera dans le travail en collaboration étroite entre le service de la vie au travail et le service informatique.

Objectif gain GES

80 tonnes eq CO₂ soit une diminution de 4 % des émissions liées au trajet domicile-travail avec l'hypothèse suivante : 2 % des agents de la collectivité concernés par le travail à distance (soit 32 agents à temps plein) effectuant en moyenne 60 km par jour (aller-retour) et une journée de travail à distance par semaine.

Maîtrise d'ouvrage

Service vie au travail (direction des ressources humaines), direction des systèmes d'information

Acteurs concernés

Agents du Département

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre de jours de travail à distance/ an pour le Département
- Nombre de sites équipés pour le travail à distance
- Gain GES réalisé grâce au travail à distance / objectif gain GES

Coût

Selon l'hypothèse retenue (utilisation de moyens et matériels existants ou achat de la totalité du matériel et maintenance), le coût total (investissement et fonctionnement) devrait varier de 0 à 2 500 €/an/agent.



AXE : MOBILITÉ

Développer l'éco-mobilité
des agents de la collectivité
pour diminuer les émissions
liées aux déplacements
domicile-travail
et professionnels

Action 2

Développer l'usage des nouvelles technologies de
communication au travail

Une des attentes fortes exprimées lors des cafés développement durable et des groupes de travail du plan énergie territorial concerne le déploiement de moyens de communication tels que les conférences téléphoniques, la web-conférence, les communications de poste à poste par internet et la visioconférence.

→ Cette action est à mettre en relation avec l'objectif du schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) : promouvoir les technologies de l'information et de la communication.

Description et moyens

Premièrement, une réflexion doit être engagée sur les pratiques quotidiennes des agents et le fonctionnement interne (organisation des réunions, formations en e-learning, niveau d'équipement informatique). L'objectif est d'améliorer les performances du Département grâce à un effort de rationalisation et d'optimisation.

L'action consiste ensuite à étudier les possibilités déjà existantes au sein du Département, parfois méconnues des agents et des élus, et à refaire un travail de sensibilisation et d'information auprès de ceux-ci.

Dans un troisième temps, l'équipement d'autres sites avec ces nouvelles technologies de communication doit se poursuivre. Une sensibilisation des agents et des élus à l'usage de ces nouvelles technologies sera à prévoir. La Maison du Département à Annonay a ouvert 10 bureaux entièrement équipés (PC, câble) à disposition des agents du service social. Ces bureaux pourraient également accueillir des agents en télétravail (lien avec action n°1) ou permettre d'organiser des réunions en visio-conférence.

Objectif gain GES

Diminuer de 10 % les émissions liées aux trajets professionnels ; cela correspond à environ 30 000 km par an soit 33 tonnes eq CO₂.

Maîtrise d'ouvrage

Direction des systèmes d'information

Acteurs concernés

Agents, élus du Département

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre de sites équipés (web conférence, communication de poste à poste par internet, conférence téléphonique)
- Gain GES/ objectif gain GES

Coût

- Budget constant pour l'équipement
- Pour la formation ou l'information : en interne

Action 3

Optimiser la gestion du parc de véhicules de la collectivité

Pour les déplacements professionnels, les comportements individuels semblent évoluer vers des démarches d'optimisation et de rationalisation. Il s'agit d'essayer de diminuer encore plus la place de la voiture de service, de sensibiliser et de mettre en place les outils permettant de faciliter l'organisation des déplacements de façon plus durable.

→ Cette action est à mettre en relation avec les objectifs du schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) : promouvoir les technologies de l'information et de la communication et encourager le recours aux petits véhicules électriques pour certains déplacements.

Description et moyens

Optimiser l'utilisation du parc de véhicules du Département (voitures, vélos...) et améliorer la gestion et le suivi des déplacements des agents pour leurs réunions ou formations.

Il est important d'encourager le covoiturage pour les déplacements professionnels. A cette fin, il semble nécessaire de développer un outil permettant aux agents de partager un même véhicule pour un trajet professionnel commun. Cette action s'accompagnera d'un volet information/sensibilisation : sur le partage de véhicules pour optimiser les déplacements, sur les règles d'attribution et de retour des véhicules, le choix du mode de transport, l'importance de se concerter au moment de la réservation... Le service garage doit pouvoir suivre de façon précise les kilomètres parcourus et le lien véhicule/agent.

De plus, le service garage réfléchit de façon continue à l'optimisation des caractéristiques des véhicules. Sur le parc en lui-même, il est important de continuer les pistes de réflexion sur les véhicules électriques notamment pour le service courrier.

Objectif gain GES (à l'horizon 2020)

- Covoiturage pour les réunions/formations : 22 t eq CO₂ sur une année.
- Gain sur optimisation du parc : 69 t eq CO₂ sur une année.

Maîtrise d'ouvrage

Direction adjointe moyens et maintenance et direction des systèmes d'information

Acteurs concernés

Agents

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Evaluer la réduction du nombre de kilomètres parcourus par les véhicules du parc
- Evaluer le nombre de déplacements professionnels effectués à plusieurs
- Mesurer le gain GES induit par l'optimisation de l'utilisation du parc de véhicules
- Nombre d'actions du PDA mises en place/ Nombre d'actions prévues dans le PDA

Coût

A préciser en fonction de la solution retenue

AXE : MOBILITÉ

Développer l'éco-mobilité
des agents de la collectivité
pour diminuer les émissions
liées aux déplacements
domicile-travail
et professionnels



AXE : MOBILITÉ

Développer l'éco-mobilité
des agents de la collectivité
pour diminuer les émissions
liées aux déplacements
domicile-travail
et professionnels



Action 4

Optimiser les déplacements domicile-travail
et professionnels des agents

Le Département comptabilise environ 1 700 agents répartis sur l'ensemble du territoire. Il est de ce fait à l'origine de nombreux déplacements, principalement en Ardèche mais également sur les départements limitrophes. Dans une logique de développement durable et d'actions concrètes en matière d'économies d'énergie, le Département a adopté en 2009 son plan de déplacements d'administration (PDA) pour les agents départementaux. Concrètement, le Département applique le décret du 21 juin 2010 et prend en charge 50 % des frais d'abonnements aux transports publics engagés par ses agents.

→ Cette action est à mettre en relation avec les objectifs du schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) : promouvoir les technologies de l'information et de la communication ; encourager le recours aux petits véhicules électriques pour certains déplacements ; réaliser et pérenniser les plans de déplacements.

Description et moyens

Relancer la démarche du plan de déplacements d'administration :

- sensibiliser de nouveau en interne sur le PDA et remettre à jour les données de l'enquête interne,
- développer l'information sur les horaires des transports en commun,
- communiquer sur les systèmes mis en place au sein du Département : vélos électriques en libre-service (nombre de vélos, sites concernés...),
- développer l'utilisation partagée des véhicules en encourageant la pratique du covoiturage (lien avec action n°3),
- organiser une formation en e-learning à l'éco-conduite,
- prévoir une animation régulière du PDA (information, ateliers, tests, concours...),
- prévoir des places de parking identifiées pour le covoiturage près des entrées de bâtiments.

Objectif gain GES (à l'horizon 2020)

- Report de 20 % de la voiture individuelle vers les transports en commun pour les trajets domicile-travail : gain de 71 t eq CO₂ sur une année.
- Covoiturage pour domicile-travail et baisse de 15 points de la part modale de la voiture individuelle : gain de 253 t eq CO₂ sur une année.
- Mise en place de l'éco-conduite : gain sur les fourgons/fourgonnettes et véhicules légers de 325 t eq CO₂ sur une année.

Maîtrise d'ouvrage

Direction patrimoine immobilier et moyens, direction des systèmes d'information, direction éducation, sport, vie associative.

Acteurs concernés

Agents

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Evaluer le nombre de déplacements domicile-travail et professionnels effectués à plusieurs.
- Mesurer le gain GES induit par l'optimisation de l'utilisation du parc de véhicules.
- Nombre d'actions du PDA mises en place/ nombre d'actions prévues dans le PDA.

Coût

- Formation éco-conduite en e-learning : devis estimé à 6 000 € pour 1 500 personnes. Gain carbone de 12 à 15 %.
- Mise à jour du PDA, si faite par un prestataire externe : 15 000 €
- Communication et animation : 5 000 €/an.

AXE : MOBILITÉ

Développer l'inter-modalité
sur le territoire pour réduire
les émissions de GES liées
à l'utilisation du véhicule
individuel et limiter
la pollution

Action 5

Promouvoir l'inter-modalité auprès du grand public

Le réseau de transport départemental, le Sept, transporte chaque année 150 000 voyageurs sur ses 20 lignes commerciales et offre un service de qualité grâce à un budget annuel de 4 M€. Les émissions liées à cette compétence s'élèvent à 14 000 t eq CO₂.

Le réseau est engagé dans une démarche de modernisation et de simplification de son offre (tarification unique avec les autres transporteurs du département, déclinaisons commerciales comme « Sept l'été »). L'enjeu est d'accroître la part modale des transports en commun sur le département de l'Ardèche en renforçant la communication et en facilitant leur utilisation par les usagers.

Les autres réseaux de transport en commun présents sur le territoire sont :

- le transport express régional (cars de la Région Rhône-Alpes) ;
- les transports scolaires (compétence départementale, dans la limite des places disponibles, la priorité étant donnée aux scolaires).

Avec la hausse du coût de l'énergie et la prise de conscience environnementale, le covoiturage est devenu une option de transport désormais incontournable. Une évolution que le Département a souhaité accompagner avec son homologue drômois par la réalisation d'un schéma directeur bi-départemental du covoiturage en juin 2011.

Dans ce cadre, un site internet de covoiturage www.ecovoiturage0726.fr a été mis en place en septembre 2012, en partenariat avec le syndicat Valence Romans Déplacement. Quatre aires de covoiturage sécurisées et gratuites ont déjà été créées en partenariat avec le concessionnaire autoroutier ASF.

→ Cette action est à mettre en relation avec l'objectif du schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) : renforcer la part des transports en commun

Description et moyens

1. Renforcer l'agence de mobilité et développer la centrale de mobilité

L'un des enjeux forts issus des assises de la mobilité organisées par le Département en 2011 est le besoin pour les usagers d'une information claire, lisible, facilitant l'utilisation des transports en commun. Il est nécessaire d'unifier les offres et de communiquer sur les possibilités offertes aux citoyens.

Il s'agit d'adapter la communication en fonction des cibles (habitants, touristes français et étrangers, personnes à mobilité réduite...) et de ré-informer sur l'offre disponible. En particulier l'action doit permettre d'améliorer la lisibilité de l'offre de transports en commun vers les sites touristiques.

L'Agence de Mobilité 26/07 financée par le Département et la Région Rhône-Alpes a pour vocation d'apporter l'information aux usagers sur les alternatives à la voiture individuelle. Elle représente un réseau de 17 points d'information sur l'Ardèche, formés à tous les outils des différents opérateurs et pouvant délivrer de l'information (horaires, trajets) et faire de la sensibilisation.

2. Le site **écovoiturage 07/26**

Promouvoir et développer le site internet de covoiturage, en lien avec les actions précédentes (3 et 4).

3. Tarification unique

Dans le cadre de l'arrivée à échéance fin 2013 de la convention avec la SNCF, le Département et la Région ont entamé de nouvelles négociations visant à :

- réduire les disparités de tarification (base kilomètre pour la SNCF ou base forfaitaire pour le réseau « le Sept »),
- coordonner les offres,
- tendre à terme vers l'intégration tarifaire.

Objectif gain GES

Non chiffrable dans le cadre du bilan des émissions des gaz à effet de serre de la collectivité

Maîtrise d'ouvrage

Direction transports et mobilités, Agence de Mobilité

Acteurs concernés

Ardéchois, touristes

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre de voyageurs/an sur le réseau le Sept.
- Nombre de voyageurs/an sur le réseau TER.
- Part des transports en communs dans les déplacements (indicateurs territoriaux).
- Nombre d'abonnements au réseau le Sept.
- Nombre d'abonnements au réseau TER.

Coût

Le coût pour la centrale de mobilité est de 12 000 €



AXE : MOBILITÉ

Développer l'inter-modalité sur le territoire pour réduire les émissions de GES liées à l'utilisation du véhicule individuel et limiter la pollution

Action 6

Aménager le territoire pour favoriser l'inter-modalité

L'utilisation de la voiture demeure prédominante en Ardèche, où elle reste souvent un moyen incontournable d'accès à l'ensemble du territoire. Elle offre une flexibilité que les transports collectifs ne peuvent pas encore concurrencer.

→ Cette action est à mettre en relation avec l'objectif du schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) : développer l'écomobilité : modes doux et nouveaux usages responsables de la voiture

Description et moyens

1. Encourager le covoiturage

Le Département a souhaité accompagner le développement du covoiturage par la réalisation d'un schéma directeur bi-départemental du covoiturage en 2011 (avec le Département de la Drôme), puis l'ouverture du site www.ecovoiturage0726.fr en septembre 2012.

Il s'agit d'encourager sur le territoire, dans le cadre des compétences du Département, la pratique du covoiturage à travers la création de parkings de covoiturage, à partir des 80 aires répertoriées dans le schéma de covoiturage. Cela nécessite un travail de collaboration et négociations locales avec les communes ou communautés de communes, responsables de l'aménagement des voiries.

2. Développer les itinéraires cyclables autour des collèges

Cette action du schéma vélo de 2011 n'a pas encore été mise en œuvre. Aussi le Département souhaite l'inscrire comme une action forte dans le cadre de son plan énergie. Il s'agit de favoriser les modes doux dans des zones de 3-4 kms autour des collèges, situés en zone urbaine. Cela nécessite des infrastructures vélo adaptées et sécurisées (pistes, parkings). Une étude sera menée sous la forme d'un test préalable dans 2 ou 3 collèges, ou dans une commune test. Ce travail autour des trajets courts près des collèges nécessite une action rapprochée de concertation avec les communes ou communautés de communes, responsables de l'aménagement des voiries. En outre, le Département a initié dès 2014 un appel à projet « Mobylicco – sécurisation des arrêts de car ». Ce dispositif permet de sécuriser les abords des collèges afin d'inciter les collégiens à utiliser le vélo.

Maîtrise d'ouvrage

Direction transports et mobilités, direction aménagement des routes

Acteurs concernés

Habitants, collégiens

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Mise en place d'un test et réalisation de l'étude.
- Part modale du vélo parmi les collégiens.



Action 7

Accompagner les plans de déplacements sur le territoire

Le Département a conscience des intérêts que représentent les plans de déplacements. Il en met un en place autour de la Caverne du Pont d'Arc. Ce projet emblématique permet de proposer une véritable offre multimodale à destination des touristes, avec une maîtrise du stationnement, la création d'un pôle multimodal et une optimisation du réseau de voirie. L'objectif est de faciliter l'accès, en limitant l'usage de la voiture individuelle source de pollutions et d'engorgements. Dans le cadre de son plan Ardèche énergie, le Département souhaite se saisir de cette problématique en coordonnant et systématisant les plans de déplacements locaux des entreprises, des sites touristiques et des administrations.

→ Cette action est à mettre en relation avec l'objectif du schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) : réaliser et pérenniser les plans de déplacements.

Description et moyens

Apporter une aide pour coordonner et systématiser les plans de déplacements

Le Département veut créer un réseau d'échanges entre les acteurs du territoire sur les retours d'expériences de plans de déplacements. A la lumière de sa propre expérience, il souhaite jouer plus fortement un rôle d'accompagnement des territoires dans leur volonté de plans de déplacement d'entreprises (PDE).

En priorité figurent comme actions :

- la réalisation d'une étude sur la mise en place des plans de déplacements dans les collèges,
- l'accompagnement de la ville d'Aubenas dans sa démarche de plan de déplacements inter-établissements (PDIE),
- La relance du projet de plan de déplacement inter administration (PDIA) sur Privas.

Maîtrise d'ouvrage

Pôle transversal développement durable

Acteurs concernés

Habitants, collectivités, entreprises

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Mise en place d'un dispositif de concertation avec les acteurs sur les plans de déplacement.
- Nombre de plans de déplacements mis en œuvre.

Coût

Animation, mise en place d'un dispositif de concertation : 5 000 €

AXE : MOBILITÉ

Développer l'inter-modalité sur le territoire pour réduire les émissions de GES liées à l'utilisation du véhicule individuel et limiter la pollution



AXE : ACHATS

Mettre en œuvre une
politique d'achats durables

Action 8

Introduire des critères climat/énergie dans les marchés publics

Le Département de l'Ardèche a décidé de mettre en œuvre une politique d'achats performante dans ses dimensions économiques, territoriales, sociales et environnementales. Elle porte sur le choix des critères d'attribution des marchés favorables au développement durable et sur les outils facilitant la réponse des entreprises aux marchés publics. De fait, la nature et la pondération des critères de sélection des offres sont l'un des leviers forts de sa politique d'achats. Ils permettent de prendre en compte la valeur technique des offres, la qualité fonctionnelle, les préoccupations environnementales et sociales et bien entendu d'acheter au meilleur prix mais également au meilleur coût d'utilisation.

Le choix des critères de sélection des offres et leur pondération déterminent non seulement la qualité des achats mais également le type et la nature des entreprises attributaires des marchés publics.

Depuis 2011, le Département a donc décidé de :

- valoriser des critères sociaux et environnementaux dans l'attribution des marchés publics ;
- faciliter la réponse des entreprises à ces critères en mettant à disposition un cadre de réponse dans les dossiers de consultation des entreprises ;
- adapter le critère prix à la nature et aux enjeux de chaque marché ;
- remplacer, autant que faire se peut, le critère prix par le critère « coût global » ou « coût d'utilisation ».

L'enjeu est de renforcer, systématiser et formaliser l'intégration de ces critères de choix afin de réduire le contenu carbone des achats.

→ Cette action est à mettre en relation avec l'objectif du schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) : générer et accompagner les changements de comportement.

Description et moyens

1. Systématiser la démarche en interne et informer

Le Département souhaite relancer en interne le groupe « Achat public et développement durable » avec l'appui de Rhônalpénergie-Environnement afin de systématiser la démarche :

- définition en amont des besoins afin de consommer intelligemment ;
- inclusion de critères environnementaux dans les appels d'offres, en privilégiant les critères facilement comparables et vérifiables pour l'ensemble des marchés ;
- travail sur la combinaison des spécificités techniques dans le cahier des charges (écolabels par exemple) et des critères de choix de sélection des offres, en fonction du contexte et du marché ;
- identification des points de blocage à la mise en place de tels critères (internes et externes) comme par exemple, demander dans un marché le coût global ou l'impact carbone. En amont de ce travail sur les critères, une étude économique doit être menée secteur par secteur afin de cibler les marchés sur lesquels il est possible d'agir. Le Département doit garder un rôle d'accompagnement des PME mais doit aussi inciter le territoire à être plus vertueux et exemplaire ;
- une formation des agents départementaux aux achats publics durables sera mise en place, afin de les sensibiliser à l'intégration des clauses environnementales dans les marchés de travaux, services et fournitures.

2. Acheter des produits et services plus performants énergétiquement et plus écologiques

- fixer des objectifs de performance énergétique dans les cahiers des charges par l'introduction d'écolabels (écolabels officiels, par exemple norme NF ou l'Ange Bleu, et labels écologiques reconnus comme énergie star ou TCO) ;
- continuer de favoriser l'achat de produits d'entretien écologiques ;
- inclure la part obligatoire de 20 % de véhicules alternatifs (GPL, électrique, gaz naturel) lors du renouvellement du parc automobile de la collectivité ;
- pour les marchés liés aux transports (le Sept et scolaires), être plus exigeant afin de lancer un signal aux prestataires du territoire. Dans les spécificités techniques, demander la norme Euro

AXE : ACHATS

Mettre en œuvre une
politique d'achats durables

6 obligatoire à partir de 2015. Dans les critères d'attribution, ajouter des points supplémentaires pour les bus disposant de la norme EEV (véhicule plus respectueux de l'environnement). Dans les conditions d'exécution, exiger que les conducteurs de bus suivent des cours d'éco-conduite auprès d'un organisme local agréé ;

- introduire une part d'huile végétale pure dans les machines et les outils du Département, dans le but de tester, puis de diffuser les pratiques sur le territoire auprès des agriculteurs.

3. Intégrer plus de critères développement durable dans les actions évènementielles du Département

En fonction du type d'évènement organisé par le Département, continuer d'inclure des critères de choix en lien avec le développement durable pour les achats : utilisation de produits locaux (allo-tissement), économie d'énergie, réflexion sur l'organisation des transports, réduction des déchets à la source.

Utiliser le guide que le Département a réalisé sur les clés de l'éco-responsabilité pour l'organisation d'évènements sportifs, culturels et populaires en Ardèche.

Objectif gain GES (à l'horizon 2020)

- Passage des cars de la norme Euro 5 à la norme Euro 6 : gain de 420 t eq CO₂ sur une année.
- Réduction de 30 % des émissions des achats de fourniture, petit matériel, informatique et services : gain de 1140 t eq CO₂ sur une année.

Maîtrise d'ouvrage

Direction juridique et marchés publics, pôle transversal développement durable

Acteurs concernés

Agents, acheteurs

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Part de véhicules alternatifs dans le parc de véhicules.
- Part d'huile végétale pure utilisée dans les machines et outils.
- Nombre d'agents ayant suivi la formation sur les achats publics durables.
- Nombre de marchés intégrant un critère carbone ou influant sur le carbone.

Coût

A évaluer en fonction des travaux du groupe.

Action 9

Optimiser les processus d'achats en interne et avec les fournisseurs

Au sein du Département, le service des marchés publics suit les opérations d'achat dont le montant est supérieur à 90 000 €. Il travaille en amont sur les clauses et apporte une aide en termes de veille juridique. En dessous de ce seuil, chaque service qui a la compétence en interne pour rédiger son offre le fait de son côté (bibliothèque départementale, direction des transports, service technique des bâtiments, direction de la communication).

Le service achats magasin achète pour sa direction (patrimoine immobilier et moyens) et en transversal au-delà du périmètre de la direction (papier, fournitures, véhicules, enduits superficiels pour les routes, peinture de traçage routière, etc.). Il est pilote sur de nombreux marchés et supervise le logiciel Clic Achats.

L'enjeu est de réduire les émissions dues aux achats de produits et services (15 940 t eq CO₂), via une rationalisation des commandes, une optimisation des livraisons et une meilleure uniformisation des pratiques.

→ Cette action est à mettre en relation avec l'objectif du schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) : générer et accompagner les changements de comportement.



AXE : ACHATS

Mettre en œuvre une
politique d'achats durables

Description et moyens

1. Réduire le nombre de commandes qui passent par le logiciel Clic Achats

- limiter le nombre de commandes à une commande par mois pour limiter le nombre de livraisons,
- diminuer le nombre de demandeurs dans l'outil (1 acheteur par service + 1 personne qui valide) et augmenter le montant minimum de commandes ;
- rattacher plus d'achats dans l'outil (ex : les achats de vêtements de travail, l'outillage) pour avoir un suivi plus complet au niveau de toute la collectivité ;
- revoir de façon concertée la liste des produits qui figurent au catalogue général pour diminuer le nombre de références afin de restreindre le champ des commandes possibles et de massifier les achats. Le système Clic Achats bloque le budget fourniture, mais il pousse à consommer l'ensemble du budget : étudier comment faire pour réduire la consommation de biens de manière plus globale ;
- gérer les budgets d'achats au niveau de la direction (et non pas de chaque service), afin qu'elle puisse gérer les arbitrages et décider en ayant une vision globale.

Cette optimisation nécessite l'implication de la direction systèmes d'information. En parallèle, un accompagnement des agents est nécessaire. Sont prévues une nouvelle sensibilisation et une communication sur l'obligation d'acheter les produits prévus dans la liste, sur le minimum d'achats auprès des acheteurs et des personnes qui valident les commandes.

2. Optimiser les livraisons liées au logiciel Clic Achats

- revoir le critère sur le délai de livraison en 24 h qui figure dans les appels d'offre. Il s'agit de moins le pondérer, ou d'intégrer un nouveau critère plus large qui valorise une organisation intelligente des livraisons, et permette aux fournisseurs de faire des propositions innovantes ;
- ne plus valoriser la livraison en flux tendu pour permettre à de plus petites entreprises de répondre.

Exemple particulier : travail sur la livraison de documents et fournitures pour la direction culture avec les transporteurs.

3. Dématérialiser la commande publique

Le Département a mis en place, depuis 2006, une plate-forme de dématérialisation de sa commande publique. Il s'agit d'un site accessible en ligne et qui centralise les outils nécessaires à la dématérialisation des procédures de passation en les mettant à disposition des acheteurs et des opérateurs. L'action consiste à renforcer la communication déjà faite sur la plate-forme de dématérialisation, en particulier à destination des PME et à valoriser cet outil (exemple : les entreprises peuvent sélectionner les marchés qu'elles souhaitent suivre).

La plate-forme de dématérialisation a connu deux évolutions récentes :

- la signature électronique : l'acquisition et la mise en place en mars 2013 de certificats de signature électronique dans la collectivité permettent à leurs titulaires de signer électroniquement un certain nombre de pièces, et donc d'optimiser l'usage de la plate-forme électronique (notification de rejet, notification d'attribution, ordres de service, bons de commande) ;
- sur l'impulsion de l'assemblée bi-départementale 07/26 du 30 novembre 2012, le Département de l'Ardèche a mis en place une plateforme électronique commune à l'ensemble des collectivités locales de l'Ardèche. Les entreprises n'auront donc plus à consulter les plates-formes de la collectivité, mais trouveront sur un site unique l'ensemble des informations relatives à la commande publique locale en Ardèche.

4. Etudier la mutualisation de prestations avec d'autres collectivités

L'action consiste à mener un test au sein du pôle départemental Maurice Gounon à Privas sur la possibilité de mutualiser les prestations de nettoyage entre toutes les collectivités présentes, afin de limiter les déplacements des prestataires, les achats de produits et d'avoir un meilleur suivi de la qualité du service.

Objectif gain GES (à l'horizon 2020)

- Diminution du fret fournisseurs de 40 % : gain de 130 t eq CO₂ sur une année.
- Réduction des quantités de papier de 10 % : gain de 12 t eq CO₂ sur une année.
- Réduction de 30 % des émissions des achats de fourniture, petit matériel, informatique et services : gain de 1 140 t eq CO₂ sur une année.

Maîtrise d'ouvrage

Direction juridique et marchés publics, direction moyens et maintenance, pôle transversal développement durable

AXE : ACHATS

Limiter les émissions de gaz
à effet de serre des achats
de services, fournitures et
travaux du Département

Acteurs concernés

Agents, acheteurs

Suivi de l'action et évaluation

- Nombre d'actions financières dématérialisées / nombre d'actions financières.
- Diminution du nombre de livraisons réalisées par le fournisseur du système clic achats.
- Diminution des quantités de papier utilisées pour la gestion administrative.
- Evolution du volume des commandes moyennes et du volume total.

Coût

Pas d'investissement

Action 10

Réduire les émissions de GES liées à la compétence routière
du Département

La route reste le seul vecteur d'échanges physiques en Ardèche, département dépourvu de voies ferrées ouvertes au trafic de voyageurs. Le Département aménage et entretient les 3 800 km de routes départementales. Chaque année, les émissions liées aux matériaux utilisés pour l'aménagement des routes représentent 9 150 t eq CO₂, soit 6 % du total du bilan carbone du Département. Une partie des travaux de voirie (mise en place d'enduits) sont effectués en régie (550 500 m²) : les produits utilisés sont achetés par le service achat magasin.

Conscient des enjeux environnementaux et paysagers de ses activités, le Département a inclus dans son schéma directeur d'exploitation, d'entretien et de réhabilitation des routes départementales, approuvé en 2011, un volet « préservation des ressources et milieux ». Parallèlement, la direction des routes départementales est engagée dans la rédaction d'une charte développement durable.

Dans son plan Ardèche énergie, le Département souhaite renforcer son action en faveur de l'environnement en lien avec sa compétence d'aménagement routier.

Description de l'action et moyens

1. Réduire les émissions de GES liées aux achats de matériaux en encourageant l'utilisation de produits moins carbonés

- Favoriser l'utilisation de liants végétaux à la place du bitume dans la fabrication de la couche de roulement. Cette technique ne peut être utilisée qu'à titre expérimental.
- Favoriser l'utilisation de peintures de marquage routier moins nocives : il existe les peintures solvantées non nocives et les peintures à l'eau. Mais ces dernières présentent des contraintes techniques pour la mise en œuvre.
- Favoriser l'utilisation d'enduits, d'enrobé tiède, mince ou coulé à froid et laisser la possibilité aux entreprises de proposer des variantes plus favorables sur le plan environnemental.
- Dans le cadre d'une démarche « route durable », étudier la possibilité de se doter d'outils éco comparateurs performants pour les aspects environnementaux et/ou d'un logiciel de type TRACC Expert qui aborde aussi les aspects économiques et sociaux.
- Pour le déneigement des chaussées, généraliser l'utilisation de saumure plutôt que de sel sec en formant les agents d'exploitation.
- Dans les critères de sélection des appels d'offre pour les marchés de travaux, donner des points supplémentaires en fonction du taux d'agréats recyclés.

2. Maîtriser les consommations énergétiques sur les chantiers

- Continuer de favoriser, au travers de la programmation des chantiers, le retraitement et la réutilisation des matériaux d'un site à l'autre.
- Pour l'entretien des bords de routes : continuer le fauchage et le débroussaillage raisonnés



AXE : ACHATS

Limitier les émissions de gaz à effet de serre des achats de services, fournitures et travaux du Département

ainsi que la mise en place de chape de béton au pied des panneaux. Etudier la valorisation de la matière (compostage) ou énergie (bois énergie) des déchets d'entretien.

- Dans les marchés publics, pondérer les critères de choix en fonction de la prise en compte du développement durable dans l'exécution du marché (formation à l'éco-conduite des chauffeurs, utilisation de matériels peu émetteurs en CO₂...).

3. Dans le partenariat avec les communes

Suite à l'arrêté préfectoral du 12 août 2010, les charges maximales autorisées pour les camions de transport de bois ont été réévaluées. Toutefois, les routes départementales restent un point de blocage dans certains secteurs où elles sont limitées en tonnage. Une démarche entre les acteurs du territoire est engagée et doit être finalisée : poursuivre les investissements routiers nécessaires, mettre en œuvre l'autorisation dérogatoire de transport des bois ronds (ADTB) ainsi que la charte de bonne conduite (cf plan départemental forêt bois 2013-2017).

Dans le cadre du plan Ardèche énergie, les actions envisagées sont les suivantes :

- analyser la possibilité de mettre en place de l'éco-conditionnalité pour la voirie dans l'attribution des aides apportées par le Département ;
- optimiser les statuts des voiries en fonction de leur usage (goudronné/terre) pour limiter les travaux d'entretien et de rénovation et le poids carbone des aménagements.

Objectif gain GES (à l'horizon 2020)

- Réduction de 50 % des quantités de sel sur les routes : gain de 1,5 t eq CO₂ sur une année.
- Réduction de 50 % de l'utilisation des produits phytosanitaires : gain de 1,5 t eq CO₂.
- Utilisation d'enrobés tièdes en totalité : gain de 125 t eq CO₂ sur une année.
- Utilisation de béton bitumineux avec 30 % recyclé : gain de 310 t eq CO₂ sur une année.
- Réduction de 20 % des consommations des machines (optimisation des chantiers) : gain de 120 t eq CO₂ sur une année.
- Réduction de 20 % des consommations du fret du Département : gain de 210 t eq CO₂ sur une année.

Maîtrise d'ouvrage

Direction aménagement des routes, direction entretien exploitation des routes

Acteurs concernés

Agents, communes, communautés de communes, fournisseurs

Suivi de l'action et évaluation

Mesure de la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la construction et à l'entretien des chaussées.

Coût

Aucune incidence financière supplémentaire à part surcoût éventuel des matériaux cités. Pour la partie partenariat avec les communes, coûts prévus dans le cadre du plan départemental forêt-bois.



AXE : ACHATS

Limitier les émissions de gaz à effet de serre des achats de services, fournitures et travaux du Département

Action 11

Réduire les émissions de GES liées à la compétence restauration dans les collèges

Au sein du Département, le service éducation travaille sur la restauration dans les collèges. Lors des cafés développement durable, des rencontres ont eu lieu avec des agents des collèges et ont permis d'organiser un premier retour sur les pratiques durables (utilisation de produits bio, compostage...). Tous les collèges et lycées ne passent pas par le service des marchés du Département et certains gèrent leurs commandes en direct, d'où un effet levier moindre pour le Département en termes d'achat. Le Département fournit également une aide financière à l'introduction de produits biologiques dans les repas destinés aux collégiens.

→ Cette action est à mettre en relation avec l'objectif du schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) : soutenir les circuits de distribution courts et de proximité et accompagner les évolutions des habitudes alimentaires.

Description et moyens

1. Poursuivre la mise en place d'outils d'achats locaux

- Un groupement d'achat est animé par des agents du Département et de la Région. Les collèges et lycées ardéchois peuvent y adhérer. A la disposition de ce groupement, des cahiers des charges qualitatifs permettent de s'approvisionner chez les producteurs locaux (charcuterie, lait, viande...). Il existe aussi une aide financière pour l'achat de denrées issues de l'agriculture biologique, soit via le groupement d'achat, soit de façon plus ponctuelle. Ces actions seront poursuivies et valorisées.
- Le concept « Agrilocal », né dans la Drôme, se développe en Ardèche. Avant son déploiement, une phase « pilote » a permis de tester le dispositif. Il s'agissait de mesurer la capacité de l'outil à répondre aux besoins des établissements de restauration collective et aux attentes des producteurs. Grâce à un module original de géolocalisation, Agrilocal07 organise une liaison directe entre établissements de restauration collective publics ou privés (collèges, maisons de retraite, écoles, etc.) et producteurs d'un même bassin de vie. Agrilocal garantit un accès de tous les producteurs à la commande publique, y compris à ceux extérieurs au territoire qui peuvent, s'ils le souhaitent, s'abonner au dispositif.
- Le système « D'Ardèche & de saison » doit offrir à tous les consommateurs un accès privilégié à des produits de qualité issus du terroir ardéchois tout en permettant aux producteurs de vivre dignement du fruit de leur travail. Ce travail est mené par la Chambre d'agriculture de l'Ardèche. Pour apporter des solutions concrètes à ces problématiques, une structure de distribution sous forme de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) a été créée. En partenariat avec les producteurs, opérateurs logistiques et collectivités, la SCIC D'Ardèche & de saison propose des solutions de distribution des produits agricoles et agroalimentaires, au service des producteurs ardéchois, des entreprises et des établissements en recherche de produits locaux et de fournisseurs de proximité.
- D'autres initiatives sont à signaler, telles que la conception de menus « locaux » sur la base départementale de Salavas, l'approvisionnement de collèges en produits locaux ou l'atteinte d'un objectif de 75 % d'approvisionnement auprès des producteurs locaux à la carte du restaurant de la Caverne du Pont d'Arc.

2. Sensibiliser à la réduction des déchets alimentaires

- Le Département finance des prestations de diététiciennes dans les collèges : ces actions permettent de sensibiliser les collégiens à l'équilibre des repas mais aussi à la lutte contre le gaspillage. Action à poursuivre en mettant en avant la saisonnalité des produits.
- Un agent du Département forme les cuisiniers des collèges aux techniques culinaires, à la sécurité et au nettoyage. Cette action contribue aussi à une politique de réduction des déchets alimentaires (respect des grammages, passage des commandes, façon de cuisiner, de présenter les plats ou d'accueillir le consommateur).
- En termes de communication, il est prévu une information auprès des gestionnaires de collèges sur l'obligation de composter les déchets alimentaires (en fonction de la quantité produite).



Objectif gain GES (à l'horizon 2020)

- Réduction de 3,5 % des émissions des repas des collègues (maximiser l'approvisionnement local pour viser le passage en 100 % local et 25 % bio) soit 296 t eq CO₂ sur une année.
- Suppression des déchets dus au gaspillage alimentaire : 125 t eq CO₂ sur une année.

Maîtrise d'ouvrage

Service éducation, pôle transversal développement durable, direction du développement économique.

Acteurs concernés

Directeurs de collèges, personnel technique de la restauration et encadrant des collèges, élèves.

Suivi de l'action et évaluation

- Evolution du nombre d'établissements utilisant le système agrilocal.
- Nombre d'agriculteurs adhérent à agrilocal.
- Diminution des émissions de GES liées à la compétence collège/ an.
- Poids de déchets compostés/an.
- Diminution du gaspillage alimentaire (kilos /an)

Coût

Budget constant

Action 12

Poursuivre la construction et la rénovation de collèges et de bâtiments départementaux performants énergétiquement

Le Département de l'Ardèche mène une politique volontariste en matière de qualité énergétique du bâtiment. Le Foyer de l'enfance à Privas, le collège des Vans ou encore la cité scolaire de Saint-Cirgues-en-Montagne témoignent de cet engagement par l'intégration de matériaux et de procédés innovants et performants : toitures végétalisées, chaudière à bois, ossature bois, centrale photovoltaïque...

Depuis 2000, Le Département s'inscrit dans une démarche d'anticipation de la réglementation thermique.

Il souhaite conforter cette avance, par un travail de veille, de suivi et de coordination avec l'ensemble des acteurs du bâtiment et des filières énergétiques (bois par exemple).

Les objectifs recherchés sont de :

- réduire la consommation énergétique, les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles,
- renforcer l'exemplarité du Département en matière d'utilisation d'énergies renouvelables.

→ Cette action est à mettre en relation avec les objectifs du schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) : encourager la conception bioclimatique des bâtiments et les technologies passives, limiter l'énergie grise des bâtiments, coordonner et diversifier les outils de financement existants, poursuivre le développement du photovoltaïque, faire le pari du solaire thermique.

Description et moyens

1. Poursuivre la politique de qualité énergétique du bâti

- Le Grenelle de l'Environnement prévoit la mise en œuvre d'un programme de réduction des consommations énergétiques des bâtiments (articles 3 à 6 de la loi « Grenelle 1 » du 3 août 2009) et de diviser par trois la consommation énergétique des bâtiments grâce à une nouvelle réglementation thermique (RT 2012). Le Département poursuit son engagement dans la politique de qua-

lité énergétique des bâtiments qu'il construit ou rénove. Réglementairement, tous les nouveaux bâtiments sont BBC (bâtiment basse consommation) en référence à l'article 4 de la loi Grenelle 1 (50 kWh/m²/an.) Actuellement la démarche se poursuit pour permettre de prendre le chemin des bâtiments à énergie positive en 2020.

Tous les travaux de restructuration sont précédés de diagnostics de performances énergétiques. Un plan pluriannuel d'investissements a été mis en place pour les collèges. Il permet de programmer les réhabilitations en ciblant les bâtiments les plus économes.

A titre d'exemple le collège de Saint-Cirgues-en-Montagne consomme 7 fois moins d'énergie que le précédent et dégage 65 % de CO₂ en moins.

- La priorité pour le Département se situe dans un premier temps au niveau de la réduction des consommations d'énergie. La possibilité d'installer des équipements de production d'énergie renouvelable est étudiée systématiquement dans chaque projet et les bureaux d'études mènent une étude comparative des énergies utilisables (dont les chaufferies bois et la géothermie). Cette action consiste à mener une étude générale afin de voir quels bâtiments départementaux sont concernés et de mesurer le potentiel de production d'énergies renouvelables. Il est important d'étudier le raccordement des bâtiments aux réseaux de chaleur existants et de systématiser les études d'opportunité d'intégration d'énergies renouvelables dans les opérations de rénovation. Néanmoins, le Département devra tenir compte de la difficulté juridique liée à la revente de l'électricité produite.

2. Approfondir les études sur le potentiel des éco-matériaux et du bioclimatisme

Le Département favorise et soutient la filière bois (construction et énergie). Il essaie de privilégier l'origine locale des matériaux (pour le bois en particulier) dans ses bâtiments (cf plan départemental forêt bois).

Il prévoit en outre de ne pas intégrer de climatisation dans les bâtiments neufs. Ses exigences sont fixées sur les critères de confort : pas plus de 50 h par an à plus de 29°C. Le Département demande une simulation thermique dynamique aux équipes de maîtrise d'œuvre.

3. Etre en avance sur la question de la qualité de l'air intérieur

- Conduite d'une veille réglementaire attentive afin d'anticiper les sorties des textes réglementaires.
- Dans les bâtiments neufs, des exigences systématiques sont intégrées dans les cahiers des charges dans le choix des matériaux (lutte contre le formaldéhyde, absence de solvants).

Gain GES (à l'horizon 2020)

- Réduction de 50 % des consommations énergétiques (gaz, fioul) des bâtiments : gain de 2 000 t eq CO₂ sur une année.
- Réduction de 50 % des émissions liées aux immobilisations des bâtiments : gain de 1 000 t eq CO₂ sur une année.

Maîtrise d'ouvrage

Service technique des bâtiments, pôle transversal développement durable, service éducation.

Acteurs concernés

Agents, communes, communautés de communes, principaux de collèges, utilisateurs des bâtiments départementaux.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Réalisation de l'étude sur les énergies renouvelables.
- Part des matériaux d'origine régionale dans les constructions du Département.
- Part des nouveaux bâtiments départementaux possédant des équipements pour la production d'énergie.
- Suivi de la mise en place d'une filière « bois construction » sur le territoire ardéchois.
- Proportion de production d'énergies renouvelables dans la consommation finale du patrimoine bâti.

Coût

Budget constant



AXE : ÉNERGIE
Améliorer l'efficacité
énergétique des bâtiments
départementaux



AXE : ÉNERGIE
Améliorer l'efficacité
énergétique des bâtiments
départementaux

Action 13

Poursuivre l'utilisation d'outils financiers innovants

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), créé par la loi du 13 juillet 2005 sur les orientations de la politique énergétique, constitue l'un des instruments phare de la politique de maîtrise de la demande énergétique.

Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics, aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique, carburants pour automobiles). Ces derniers sont ainsi incités à promouvoir activement la réalisation d'économies d'énergie auprès de leurs clients (ménages, collectivités territoriales ou professionnels). Pour cela, ils peuvent racheter à leurs clients des certificats d'économies d'énergie. Un des objectifs recherchés est de valoriser l'ensemble des opérations et actions départementales éligibles à ce dispositif.

Le contrat de performance énergétique (CPE) est un outil innovant, issu du droit communautaire, qui peut contribuer à faciliter la réalisation des objectifs du Grenelle en termes de réduction de consommation énergétique des bâtiments. De tels contrats sont passés entre des opérateurs professionnels du bâtiment et des consommateurs finaux. La loi Grenelle 1 identifie le CPE comme un outil pouvant utilement concourir à atteindre l'objectif de réduction d'au moins 40 % des consommations d'énergie des bâtiments de l'État et de ses établissements publics d'ici 2020.

→ Cette action est à mettre en relation avec l'objectif du schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) : coordonner et diversifier les outils de financement existant.

Description et moyens

En 2012, le Département s'est fortement mobilisé pour développer et mettre en place un tableau sous Excel permettant de répertorier et calculer plus facilement les certificats d'économie d'énergie. Leur valorisation, réalisée en interne, évalue les premières recettes à 43 000 € (1,8 MkwH). L'action pour les prochaines années consiste à déposer périodiquement pour les CEE issus des travaux réalisés. L'objectif est d'utiliser cet argent pour les économies d'énergie dans les bâtiments en mettant en place un meilleur suivi des résultats.

Le Département souhaite progresser encore dans la coordination de l'usage d'outils financiers innovants.

Maîtrise d'ouvrage

Service technique des bâtiments, pôle transversal développement durable, direction du développement rural

Acteurs concernés

Obligés du dispositif CEE (vendeurs d'énergie), collectivités

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre de kWh cumac délivrés (unité de mesure des CEE = kWh d'énergie finale cumulée et actualisée sur la durée de vie du produit). Ils représentent une quantité d'énergie économisée grâce aux opérations d'économies d'énergie mises en place.
- Recette annuelle produite.

Coût

Assistance de Rhônaldépnergie - Environnement



AXE : ÉNERGIE
Améliorer l'efficacité
énergétique des bâtiments
départementaux

Action 14

Développer l'éco-responsabilité des agents
et des gestionnaires de sites

Les facteurs qui déterminent la consommation d'énergie d'un bâtiment ont des dimensions techniques (qualité du bâti, appareils plus ou moins économes) et humaines (comportements des occupants, pratiques sociales d'usages de l'énergie...).

Le Département est engagé dans une démarche avancée de construction de bâtiments économes en énergie. Afin de poursuivre la diminution des consommations énergétiques des bâtiments départementaux, il faut donc agir également sur les comportements et les usages des occupants et utilisateurs des sites. De plus, pour que les nouveaux bâtiments (BBC ou BEPOS) puissent donner toute la mesure de leur performance énergétique, une formation aux nouvelles habitudes d'utilisation à l'intérieur est nécessaire. L'objectif est de continuer à répondre aux différents besoins d'usage (enseignement, administration, sport...), tout en réduisant les consommations énergétiques, par un accompagnement renforcé des utilisateurs.

→ Cette action est à mettre en relation avec l'objectif du schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) : générer et accompagner les changements de comportement.

Description et moyens

1. Accompagner les gestionnaires et occupants à la prise en main des bâtiments HQE

A partir de l'exemple du collège de Saint-Cirgues-en-Montagne, le Département a démarré une réflexion sur des journées de sensibilisation et de formation pour l'utilisation des futurs bâtiments. Des plaquettes d'utilisation du bâtiment vont être réalisées et des visites sont prévues. Le Département souhaite généraliser cette démarche. L'objectif est de former le personnel aux nouvelles habitudes de vie dans un bâtiment BBC ou BEPOS (ex : ne pas ouvrir les fenêtres, réglage du thermostat automatique, principe de l'inertie thermique du bâtiment).

2. Conforter la maîtrise de l'énergie reposant sur un changement des usages (communication à destination des usagers)

- Impliquer les gardiens des bâtiments départementaux en incluant l'enjeu « énergie » dans leurs responsabilités : en centralisant par exemple l'information énergétique au niveau des responsables de sites pour avoir une action forte de pédagogie.
- Pour les bâtiments existants, lors de travaux de rénovation énergétique, sensibiliser et former systématiquement les utilisateurs du bâtiment à la bonne utilisation des programmeurs installés.
- Sensibiliser les associations aux économies d'énergie dans les bâtiments dont elles ont la jouissance.
- Diffuser dans tous les services et dans les bâtiments d'enseignement une information simple sur les bonnes pratiques en matière d'économie d'énergie (réalisation d'un guide / signalétique éco-geste : mode veille des pc, extinction des lumières en absence, extinction du petit électroménager hors utilisation, réglage des températures). Le chauffage des bâtiments est un point de vigilance au regard de son poids dans les émissions de gaz à effet de serre.
- Relancer la sensibilisation sur les éco-gestes (inscrite dans le plan de formation 2012-2014) et travailler sur l'acceptation des températures et sur les attitudes du personnel et des utilisateurs.

3. Suivi des consommations

- Poursuivre la politique d'incitation aux économies d'énergie dans les collèges mise en place en 2011, notamment en informant les enseignants afin de sensibiliser davantage les élèves.
- Tendre vers un suivi systématique des consommations. L'action vise à renforcer la fiabilité dans les relevés en tendant vers un relevé tous les mois et à améliorer la précision. Il faudra définir les modalités d'accompagnement et d'assistance technique. Un agent a été recruté au service technique des bâtiments pour optimiser la gestion des fluides.
- Promouvoir les réductions de consommation en communiquant régulièrement sur les ratios kWh/agent.
- Afin d'optimiser l'occupation des locaux, il conviendrait de réaliser un suivi précis des périodes d'occupation/inoccupation. Des indicateurs de performance en fonction de l'occupation des bâtiments et des consommations des équipements pourront être définis.



AXE : ÉNERGIE

Coordonner une politique
énergétique sur le territoire
pour répondre aux objectifs
nationaux et régionaux

Gain GES (à l'horizon 2020)

- Gestion des températures centralisée : gain de 12 % par an sur l'Hôtel du Département.
- Diminution de 2 % par an des consommations électriques, soit 20 % atteint en 2020 : gain de 110 t eq CO₂ au total.
- Diminution d'un degré de chauffage : gain de 7 % d'économie sur le chauffage en moyenne, soit 280 t eq CO₂ sur une année.

Maîtrise d'ouvrage

Service technique des bâtiments, pôle transversal développement durable, service éducation.

Acteurs concernés

Agents, communes, communautés de communes ; principaux de collèges ; gestionnaires, gardiens des sites ; utilisateurs des bâtiments départementaux.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Evolution des consommations électriques dans les bâtiments départementaux.
- Réalisation des sensibilisations aux éco-gestes.

Coût

A budget constant

Action 15

**Améliorer la performance énergétique de l'habitat
et lutter contre la précarité énergétique des ménages**

Le Département de l'Ardèche coordonne avec l'Etat le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD). Créé par la loi du 31 mai 1990, le PDALPD vise à la mise en œuvre du droit au logement et coordonne les actions des différents acteurs intervenant dans la lutte contre l'exclusion par le logement des personnes les plus défavorisées. Il définit en particulier les dispositifs d'aides et les programmes d'intervention permettant aux ménages en difficulté d'accéder à un logement et de s'y maintenir.

Le Département s'est engagé dans la lutte contre la précarité énergétique, notamment par la signature du contrat local d'engagement (CLE) permettant l'activation du dispositif « Habiter Mieux » en Ardèche. Ce programme vise à lutter plus fortement contre la précarité énergétique subie par les propriétaires occupants. Ce programme national vise, d'ici 2017, à aider 2 000 propriétaires occupants à améliorer la performance thermique de leur logement en Ardèche. Il participe directement aux objectifs du Grenelle de l'environnement.

Par ailleurs, sur le volet social, le Département favorise chaque année grâce au fonds unique logement (FUL) l'accès au logement de 850 ménages et le maintien de 2 050 familles. Le FUL aide les Ardéchois en difficulté grâce à un prêt ou une subvention. Cette aide financière peut porter sur différents objets : dépôt de garantie, assurance habitation, frais d'agence, facture d'énergie...

Le Département souhaite réfléchir aux moyens d'élargir l'accompagnement préventif des locataires et propriétaires, en améliorant le repérage par les travailleurs sociaux et en renforçant le lien avec l'ensemble des partenaires (CAF, Polenergie, services d'aide à domicile...).

→ Cette action est à mettre en relation avec l'objectif du schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) : lutter contre la précarité énergétique.



AXE : ÉNERGIE

Améliorer l'efficacité
énergétique des bâtiments
départementaux

Description et moyens

1. Appel à projet développement durable

Ces appels à projet développement durable sont consacrés à la maîtrise et à la réduction des consommations d'énergie. En 2013 et 2014, les projets éligibles sont des projets d'investissement visant :

- à la rénovation thermique de logements communaux, sous réserve qu'ils soient conventionnés avec l'Etat,
- à la réhabilitation de bâtiments en vue d'aménager des logements communaux, également conventionnés,
- à l'amélioration des performances énergétiques de bâtiments publics (écoles, crèches, cantines, mairie, etc.) par isolation liée ou non à la mise en place d'équipements de chauffage plus performants.

2. Améliorer le repérage et la prévention

- Le programme d'actions proposé par l'association Polenergie « Lutte contre la précarité énergétique en Ardèche » a permis d'initier dès 2012 une logique préventive plutôt que curative. Le FUL peut ainsi être utilisé comme un outil de repérage et de prévention. Un suivi attentif des demandes d'aides aux impayés doit ensuite être réalisé afin de traiter, si besoin, les cas les plus problématiques pour améliorer le logement, pour prévenir l'aggravation des situations de précarité énergétique et anticiper une hausse des montants à payer.
- Intégrer systématiquement un diagnostic énergie à l'occasion des diagnostics logement réalisés par les travailleurs sociaux. Ce diagnostic peut être réalisé par les salariés de l'association Polenergie, les personnes concernées sont ensuite orientées vers le PACT Habitat et Développement Ardèche pour le montage du dossier de travaux. Une amélioration des remontées des problèmes par les services d'aide à domicile est aussi souhaitable. L'utilisation de caméras thermiques peut renforcer la sensibilisation.

Gain GES

Non chiffrable dans le cadre du bilan des émissions des gaz à effet de serre de la collectivité

Maîtrise d'ouvrage

Direction action sociale-insertion, pôle transversal développement durable

Acteurs concernés

Locataires, propriétaires occupants, Polenergie, PACT Habitat et Développement Ardèche, Agence nationale de l'habitat (ANAH), Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL), Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Ardèche, EDF, Syndicat départemental d'énergies (SDE) de l'Ardèche.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre de diagnostics réalisés.
- Nombre de dossiers de demande de travaux traités.
- Niveau moyen d'économie d'énergie réalisé par rapport à la situation initiale des logements.

Coût

Objectif de stabiliser les dépenses liées au FUL.



AXE : AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE

Renforcer l'intégration des
enjeux énergie/climat dans
l'aménagement du territoire

Action 16

Renforcer la prise en compte des enjeux climatiques dans
l'aménagement de l'espace, du foncier et de la forêt

En tant que personne publique associée dans l'élaboration des schémas de cohérence territoriale (SCoT) et des plans locaux d'urbanisme (PLU), le Département a un rôle à jouer dans la planification et la réglementation du droit des sols. Le schéma régional climat air énergie rappelle que les collectivités peuvent imposer des critères énergétiques ou de prise en compte des enjeux climatiques dès lors qu'elles interviennent directement ou indirectement dans des opérations (ex : prescriptions dans les cahiers des charges, commandes d'études, éco-conditionnalité des financements...).

Le matériau bois possède des qualités environnementales incontournables (mise en œuvre demandant beaucoup moins d'énergie que le béton ou l'acier, stockage de carbone à long terme, recyclage...). Le Département donne l'exemple et mène une politique de forte intégration du bois dans les bâtiments qu'il construit et rénove. Sur le département, la forêt présente un morcellement important : 90 % de la forêt ardéchoise appartient à des propriétaires privés, qui n'ont pas nécessairement tous les éléments nécessaires (temps, moyens, motivation...) pour la gestion durable de leur patrimoine. Aussi le deuxième plan départemental forêt - bois (2013-2017), approuvé par l'Assemblée départementale en 2013, prévoit notamment des aides au regroupement des propriétaires forestiers pour la mobilisation de bois et des aides à la restructuration forestière. L'objectif est de rationaliser les structures foncières des propriétés forestières ardéchoises pour optimiser les conditions d'une gestion efficace et durable.

Par ailleurs, le Département a pris le 16 décembre 2013 la compétence pour délimiter les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN).

→ Cette action est à mettre en relation avec les objectifs du schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) : intégrer pleinement les dimensions air et climat dans l'aménagement du territoire ; aménager de façon exemplaire ; stabiliser le foncier agricole.

Description et moyens

1. Bâtir une vision stratégique sur l'évolution du territoire

- Accompagner les acteurs : une note est envoyée par le Département aux collectivités dès la notification de la délibération prescrivant l'élaboration d'un document d'urbanisme (PLU et SCoT) avec les enjeux par services. Cette note sera actualisée régulièrement afin de prendre en compte les problématiques énergie/climat dans ce porter à connaissance du Département.
- En interne, former aux questions d'urbanisme durable (flots de chaleur, bioclimatisme...) et renforcer la transversalité entre services dans les approches de projets d'aménagement.
- Renforcer le rôle du Département en matière d'urbanisme et d'architecture, en s'appuyant sur le CAUE.
- Etudier la mise en place d'un label « PLU durable » qui récompense une approche durable et économe en ressources de l'aménagement.

2. Intégrer les enjeux climatiques dans l'évaluation des documents d'urbanisme

Créer une grille interne d'évaluation des documents d'urbanisme, qui intègre des critères liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'adaptation au changement climatique. Cette grille sera utilisée en transversalité et fera en sorte qu'elle intègre l'ensemble des politiques menées (exemplarité et effet d'entraînement).

3. Etudier l'éco-conditionnalité de l'aide aux tiers

Etudier l'intégration d'exigences en termes d'émission de gaz à effet de serre dans les investissements et les aides que le Département accorde (bâti, voirie, aménagements...).

4. Contribuer à limiter l'impact des zones d'activité

En termes de foncier d'activité, la priorité est de continuer à limiter l'étalement urbain. Le Département accompagne les collectivités pour la mise en place d'actions type PDIE (plan de déplacement inter entreprises), réseau de chaleur, en renforçant le positionnement du Département en amé-

neur. Un travail en association avec le service urbanisme de la direction départementale des territoires de l'Ardèche sera engagé.

Maîtrise d'ouvrage

Pôle transversal développement durable, direction du développement rural, direction du développement économique, direction des transports, direction de l'aménagement des routes.

Acteurs concernés

Communes, intercommunalités, CAUE, PNR des Monts d'Ardèche

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Révision de la convention avec le CAUE.
- Mise en place de la grille d'évaluation des PLU et nombre d'évaluations.
- Nombre de documents d'urbanisme accompagnés.
- Nombre de prescriptions et de recommandations tenant compte des enjeux énergie climat dans les documents d'urbanisme.

Coût

Budget constant

Développement de la grille : 5 000 €

5. Etude d'opportunité pour la prise de compétence optionnelle des PAEN

L'étude de faisabilité sur la prise de compétence PAEN lancée par le Département en 2013 a mis en évidence que la diminution des espaces agricoles est une réalité sur le territoire ardéchois : il constitue ainsi l'un des départements français qui a perdu, en proportion, le plus de surfaces agricoles entre 2000 et 2010 : - 11% (- 6 % en Rhône-Alpes, - 3 % en France). La préservation des espaces agricoles et naturels représente donc des enjeux forts en termes de maintien des emplois, de l'économie agricole, d'accès au foncier pour l'installation de jeunes agriculteurs et de préservation des paysages et de la biodiversité.

Par délibération fin 2013, le Département de l'Ardèche a décidé de mettre en place sur le département de l'Ardèche une politique de préservation et de valorisation des espaces agricoles et naturels en zone périurbaine dénommée PANDA (programme de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels périurbains sur le département de l'Ardèche).

6. Valoriser les puits de carbone du territoire

- En s'appuyant sur le plan d'actions du plan départemental forêt - bois : développer la filière de valorisation du bois d'œuvre sur le territoire, en incitant les collectivités locales et autres acteurs publics (organismes HLM par exemple) à réfléchir à une plus grande intégration de bois dans l'architecture ;
- inciter les acteurs forestiers privés porteurs de projet à s'engager dans la gestion durable des forêts et de ses produits transformés.

Un des axes retenus dans le plan départemental forêt-bois est la mise en place de règles d'éco-conditionnalité auprès des partenaires publics et privés.

Maîtrise d'ouvrage

Pôle transversal développement durable, direction du développement rural

Acteurs concernés

Communes, intercommunalités, Chambre d'agriculture, PNR des Monts d'Ardèche, interprofession FIBOIS 07/26, Centre régional de la propriété forestière (CRPF), Office national des forêts (ONF), syndicat des propriétaires forestiers, Ardèche Habitat, Syndicat départemental d'équipement de l'Ardèche (SDEA), CAUE

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre d'adhésions aux labels environnementaux PEFC, FSC (propriétaires, acteurs de la filière) et surfaces labellisées.
- Nombre de projets portés par des collectivités de constructions / rénovations intégrant fortement (à définir) le bois.
- Evolutions des surfaces agricoles et forestières.

Coût

Pas de coût spécifique pour le bois

10 000 € pour l'aide au regroupement des propriétaires forestiers privés pour la mobilisation de bois (fonctionnement).

20 000 € pour les aides à la restructuration foncière forestière (fonctionnement).

6 000 € pour des opérations de communication en faveur de la mobilisation des bois locaux et/ou de la filière forêt/bois en général (fonctionnement).



AXE : AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE
Renforcer l'intégration des
enjeux énergie/climat dans
l'aménagement du territoire

Action 17

Développer un tourisme compatible avec les enjeux climatiques et intégrant la sobriété énergétique

Le Département est un acteur majeur du développement touristique de l'Ardèche. Par sa compétence sur l'aménagement des routes et l'organisation des transports en commun, il agit directement sur les dessertes des sites touristiques. Par ses aides financières et sa communication, il renforce la compétitivité et le rayonnement touristique du département. Les Départements sont aussi compétents dans la gestion des pratiques sportives de nature. Leur principale mission : pérenniser l'usage sportif des lieux afin d'en faire un véritable levier de développement économique et touristique respectueux de l'environnement.

Cette action du plan Ardèche énergie vient contribuer à la mise en œuvre des orientations de la stratégie départementale de développement touristique, qui ont fait ressortir la poursuite des mutations du marché du tourisme (le tourisme durable) et les impacts du changement climatique (exposition du tourisme ardéchois aux risques climatiques et aux menaces sur la ressource en eau). Cela passe entre autres par une meilleure coordination de l'action publique départementale avec celle des professionnels du tourisme.

→ Cette action est à mettre en relation avec les objectifs du schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) : développer un tourisme compatible avec les enjeux climatiques.

Description et moyens

1. Mettre en cohérence l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire

- Partage des expériences menées par d'autres acteurs (les trois contrats de développement durable Rhône-Alpes et le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche) ;
- Meilleure communication sur les outils existants mis à disposition du public et des organisateurs : la rubrique « évènements » du site de covoiturage 26/07, les lignes estivales « Sept l'été » qui prennent les vélos à bord, l'offre de transports en commun vers les sites touristiques, la démarche de plan de déplacements de Caverne du Pont d'Arc.

2. Affirmer le rôle du Département comme coordinateur d'une réflexion globale visant la réduction des déplacements en voiture liés au tourisme

- Mener une étude de la desserte des sites touristiques par les transports en commun (arrêts, horaires, jalonnement des trajets piétons) pour anticiper la hausse du coût de l'énergie.
- Renforcer la coordination des politiques au niveau local (communes, communautés de communes) pour favoriser le développement de l'offre de transports en commun pour le tourisme.
- Favoriser le rapprochement des acteurs (du transport, du tourisme, du monde associatif) afin d'optimiser l'organisation des événements pour diminuer les déplacements.

3. Tourisme / sport / nature : réduire les émissions de gaz à effet de serre par l'information et la sensibilisation des organisateurs et des touristes

Le Département s'inscrit dans une démarche pédagogique. Il souhaite renforcer la maîtrise des impacts des activités de sport de pleine nature en s'appuyant sur le schéma de développement maîtrisé des sports et des loisirs de nature en vigueur pour :

- inciter à une meilleure prise en compte du respect de l'environnement et de la maîtrise des flux (énergie, eau, déchets) ;
- travailler sur la régulation des accès ;
- encourager la mutualisation des moyens de transport, en lien avec l'action 1 de cette fiche.

4. Tourisme/Village de caractère et transition énergétique

La démarche Villages de caractère a été initiée dès 1996 par le Département. Elle vise à protéger et mettre en valeur le patrimoine des villages à « fort caractère identitaire ».

Pour obtenir le label « Village de caractère », les communes engagées dans l'opération doivent répondre à 3 types de critères inscrits dans une charte de qualité : la qualité du site, celle du village, l'accueil et la vie sociale et économique du village. Actuellement, 19 communes sont labellisées.

L'action consiste à prévoir la réalisation d'un bilan énergétique du patrimoine communal réalisé par le conseiller énergie partagé du secteur. Si le territoire n'en est pas doté, le diagnostic devra être fourni par le village de caractère selon le cahier des charges conseil d'orientation énergétique simplifié ou audit énergétique global de l'ADEME.



Dans le cadre des schémas de progrès des villages de caractère, une analyse sera conduite afin d'examiner l'intégration de critères énergétiques. Une attention particulière sera portée sur l'éclairage public en lien avec les obligations réglementaires de l'arrêté du 25 janvier 2013 (relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie).

De plus, dans le cadre de l'organisation annuelle des évènements culturels organisés par les villages de caractère, le Département incitera à la réalisation d'animations et de créations artistiques liées à l'utilisation de l'énergie (hydraulique, solaire, éolienne, ...).

5. Fonds d'aide départemental aux sites culturels et touristiques

Dans le cadre de la modernisation des sites (musée, écomusée, jardin, parc de loisirs, monument ouvert à la visite et appartenant à des communes et leurs groupements, des associations, des entreprises...) le Département a prévu des aides financières portant sur l'amélioration globale de ces sites.

Ce fonds vise à accompagner les investissements destinés à améliorer l'offre et les conditions d'accueil dans les sites (création, requalification, extension, modernisation de sites, pass' tourisme).

L'action consiste à éco-conditionner le versement du solde de la subvention du Département à l'engagement du bénéficiaire à réaliser une visite énergie par Polenergie, la Chambre de métiers et de l'artisanat ou de la Chambre de commerce et d'industrie.

Des dérogations à ces dispositions pourront être établies dans le cas où la nature du site ou du projet ne justifierait pas la réalisation d'une telle visite.

Un travail avec le réseau des sites touristiques sera initié afin d'identifier et promouvoir les modalités d'accès en transport en commun et modes doux aux sites.

D'une manière globale, les règlements d'aide seront actualisés dans le but d'intégrer de l'éco-conditionnalité dans les modalités de versement de nos subventions sur l'aspect énergétique.

Gain GES

Au niveau patrimoine et compétences, le bilan carbone fait ressortir des émissions de 200 t eq CO₂ pour les trajets de visiteurs vers les sites gérés par le Département (Archives, BDP, etc.).

Maîtrise d'ouvrage

Service tourisme et agriculture, direction du développement rural, direction transports et mobilité.

Acteurs concernés

Associations, touristes, EPCI, communes.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Etude sur les dessertes des sites touristiques et mise en place d'objectifs.
- Réduction de la part modale de la voiture dans les trajets touristiques (principaux sites).
- Maintien du niveau de fréquentation.

Coût

Budget de communication et d'étude de desserte des sites touristiques à définir.



AXE : AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE

Renforcer l'intégration des
enjeux énergie/climat dans
l'aménagement du territoire



Action 18

Inciter les partenaires à la prise en compte des enjeux
climat et énergie dans leurs actions sportives et culturelles

Le Département soutient de nombreux événements à destination du grand public, aide les initiatives associatives et les scènes culturelles. Il a mis en place des kits « manifestations durables » en partenariat avec les communautés de communes et mène une sensibilisation sur les déchets et les déplacements. Le guide « les clés de l'éco-responsabilité » donne à chaque organisateur de manifestation accueillant du public (événements sportifs, fêtes de village, festivals, rencontres associatives, concert...) la possibilité de mettre en place le tri des déchets.

Néanmoins, il n'existe pas de politique homogène et transversale au sein du Département concernant l'intégration de critères d'éco-conditionnalité ou les bonus apportés à la prise en compte de critères développement durable dans l'organisation d'un événement. L'action consiste à mettre en place un dispositif d'appui à la prise en compte du développement durable dans l'organisation d'événements visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre.

→ Cette action est à mettre en relation avec les objectifs du schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) : générer et accompagner les changements de comportement.

Description et moyens

- Mener un travail partenarial avec les directions organisatrices d'événements ou soutenant des associations (culture, sport, environnement, communication) pour remettre à plat le système des aides (éco-conditionnalité, appel à projets, compensation carbone).
- Définir les besoins, les critères prioritaires (dans les dossiers de candidature) et les outils à mettre en place.
- Travailler avec les associations pour les aider à modifier leurs pratiques, à mettre en place un suivi et à intégrer les enjeux énergie/climat dans leurs pratiques. Le Département se situe dans une logique de progrès et d'accompagnement des acteurs : proposer aux associations de suivre leurs plans d'actions, puis le rendre obligatoire. Utiliser des outils d'évaluation et des critères vérifiables pour mesurer les progrès.

Objectif gain GES

Non chiffré

Maîtrise d'ouvrage

Direction de la communication, direction de la culture, direction éducation, vie associative, sport, direction juridique et marchés publics.

Acteurs concernés

Services organisateurs, grand public, associations.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Définition des critères de soutien aux associations et communication de la politique.
- Evolution du nombre de critères / manifestation.
- Impact carbone des déplacements (questionnaires visiteurs).
- Contenu carbone restauration proposée.
- Consommations énergétiques.

Coût

Budget constant



AXE : AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE

Renforcer l'intégration des
enjeux énergie/climat dans
l'aménagement du territoire

Action 19

Intégrer les enjeux climat-énergie dans le déploiement du
plan départemental de lecture publique

La Bibliothèque départementale de prêt (BDP) organise et facilite le développement des bibliothèques municipales et des points relais situés dans les communes rurales. 228 bibliothèques municipales participent à ce réseau qui constitue un maillage important du territoire et représente un véritable service public culturel de proximité. Six bibliothèques municipales complètent le dispositif dans les plus grosses communes. Le plan départemental de lecture publique a été voté en 2011 et s'applique jusqu'en 2017. Un travail important a été mené sur l'optimisation des trajets, ce qui devrait contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

→ Cette action est à mettre en relation avec l'objectif du schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) : optimiser les transports de marchandises en encourageant les schémas logistiques les moins polluants et les plus sobres.

Description et moyens

Poursuivant la démarche engagée par la Bibliothèque départementale de prêt, l'action consiste à mesurer l'impact carbone des mesures du plan de lecture publique, à les communiquer, à accompagner les territoires ainsi que les publics dans ce changement :

- à l'échelle des communautés de communes, les bibliothèques sont fédérées en réseau (bibliothèque pilote, bibliothèque de proximité et point lecture) afin d'optimiser les déplacements, toucher un public plus large et renforcer l'accompagnement du Département auprès des réseaux de lecture ;
- poursuivre la politique de numérisation et de dématérialisation, en veillant à la problématique de cohabitation de deux modalités d'actions complémentaires (papier + numérique) ainsi qu'au bilan carbone global.

Objectif gain GES

Gain estimé à 2 t eq CO₂/an

Maîtrise d'ouvrage

Bibliothèque départementale de prêt, pôle transversal développement durable

Acteurs concernés

Communes, communautés de communes, habitants

Suivi de l'action et évaluation

Gain carbone induit par la mise en place du nouveau plan de lecture publique

Coût

Coût intégré dans le plan départemental de lecture publique



AXE : ADAPTATION

Anticiper et réduire
les impacts

Action 20

Renforcer les capacités d'adaptation du Département
et du territoire au changement climatique

Au-delà des mesures prises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, le Département souhaite anticiper les effets du changement climatique sur ses politiques et sur le territoire ardéchois. Les aléas climatiques futurs prévisibles font ressortir les points de vulnérabilité du département sur la biodiversité et les milieux, la ressource en eau, le tourisme, les feux de forêt... En termes de compétences propres, la voirie et le tourisme sont particulièrement concernés par la mise en place de mesures d'adaptation.

→ Cette action est à mettre en relation avec les objectifs du schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) : intégrer l'adaptation climatique dans les politiques territoriales ; développer un tourisme compatible avec les enjeux climatiques ; améliorer et diffuser la connaissance des effets du changement climatique ; améliorer la prise en compte des risques naturels ; gérer la ressource en eau dans une perspective de long terme.

Description et moyens

1. Anticiper les impacts du changement climatique sur la voirie

- Continuer de faire évoluer les modèles déjà utilisés pour l'aménagement des routes afin de prendre en compte l'évolution du climat (dimensionnement des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales).
- Engager des recherches sur les enrobés routiers adaptés aux contraintes.
- Continuer l'information, la sensibilisation des communes, des gestionnaires de route.

2. Tourisme : envisager la reconversion d'activités en lien avec la ressource en eau et l'impact des canicules sur les activités de sport/nature

- Travailler sur une offre touristique étendue sur l'année : il s'agit d'un objectif de la stratégie départementale de développement touristique.
- Anticiper les changements de fréquentation, que ce soit géographique ou dans le temps : il s'agit d'un objectif de la stratégie départementale de développement touristique.
- Mesurer l'impact de la disponibilité en eau sur l'offre touristique : un schéma départemental d'alimentation en eau potable est en cours de finalisation.

3. Urbanisme : intégrer des solutions opérationnelles dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement

- Inclure l'adaptation dans les chartes développement durable des zones d'activité.
- Prise en compte du risque « retrait gonflement des zones argileuses » par le plan de prévention des risques planification, zonage et adaptation des constructions (quart sud-est du département).
- Sensibiliser les maîtres d'ouvrage des documents d'urbanisme sur les préconisations pour lutter contre les conséquences du changement climatique : toitures végétalisées, ombres portées...

4. Préparer le département à l'augmentation des risques naturels

- Pérenniser l'action des forestiers-sapeurs et la régularisation des ouvrages de défense de la forêt contre les incendies (plan départemental forêt-bois 2013-2017).
- Elaborer un plan de gestion des feux de forêt qui prenne en compte leur probable augmentation (fréquence, intensité).

5. Préserver la ressource en eau

Poursuivre et renforcer la politique d'optimisation de l'irrigation en lien avec la Chambre d'agriculture et les exploitants agricoles (mesures d'économies, accompagnement sur la gestion de la ressource par rapport aux différents usages).

Maîtrise d'ouvrage

Direction aménagement des routes, direction du développement économique, direction développement rural, pôle transversal développement durable.

Acteurs concernés

Communes, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), Direction départementale des territoires, Office national des forêts, Chambre d'agriculture, Direction régionale de l'environnement, l'aménagement et le logement, offices du tourisme et acteurs touristiques, Parc des Monts d'Ardèche.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Etude sur l'impact du changement climatique sur le tourisme.
- Travail sur les modèles utilisés pour l'aménagement des routes.
- Plan de gestion des feux de forêt.

Coût

Partenariat à préciser avec le PNR des Monts d'Ardèche



AXE : GOUVERNANCE

Sensibiliser et développer
une culture énergie-climat

Action 21

Animer la démarche du plan

Ce plan se doit d'être un outil évolutif et vivant, capable de fédérer tous les agents de la collectivité ainsi que les acteurs du territoire impliqués dans sa réalisation. Cela nécessite un suivi des actions, une évaluation des résultats et une communication régulière.

→ Cette action est à mettre en relation avec l'objectif du schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) : assurer le suivi pérenne des politiques climat-air-énergie.

Description et moyens

1. Faire vivre le plan Ardèche énergie horizon 2020

La mise en œuvre des actions du plan, le suivi des engagements, la comptabilisation des efforts et la valorisation des résultats nécessitent des ressources humaines dédiées.

Le rôle d'animateur sera de coordonner et d'assurer le suivi des actions, d'être l'interlocuteur privilégié au sein du Département, de garantir la circulation de l'information ascendante et descendante. Cette action nécessite une personne dédiée (1 ETP), soit en interne, soit en prestation de service.

2. Mettre en place le suivi et l'évaluation

- Comité de pilotage pour suivre l'état d'avancement du plan, décider des réorientations et correctifs éventuels des objectifs fixés (tous les 2/3 ans).
- Comité technique pour suivre la mise en œuvre du plan d'actions et le lien avec les autres politiques et financements.
- Comité consultatif regroupant tous les acteurs de la démarche (collectivités, partenaires sociaux, entreprises, associations...) pour entretenir la dynamique.

Objectif gain GES

Pas de gain direct, mais effet bénéfique pour les autres actions

Maîtrise d'ouvrage

Pôle transversal développement durable

Acteurs concernés

Région, Etat, ADEME

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Mise en place des instances et organisation des réunions
- Bilan carbone révisé

Coût

À préciser en fonction de l'organisation interne



Action 22

Mobiliser l'ensemble des acteurs

Le schéma régional climat, air, énergie (SRCAE) identifie la connaissance comme un enjeu majeur de l'action territoriale dans ce domaine. Les acteurs du territoire ainsi que les agents du Département vont être fortement impliqués dans la réussite du plan Ardèche énergie horizon 2020, aussi est-il primordial de les informer de la stratégie retenue, des objectifs fixés et des moyens mis à leur disposition pour y parvenir. Plus globalement, une sensibilisation aux enjeux du changement climatique, la diffusion de messages pour favoriser les changements de comportements et les projets vertueux sont aussi à envisager.

→ Cette action est à mettre en relation avec les objectifs du schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) : sensibiliser aux enjeux du climat, de l'air et de l'énergie et développer le conseil aux particuliers ; générer et accompagner les changements de comportement.

Description et moyens

1. Prévoir le plan de communication externe du plan Ardèche énergie horizon 2020 pour informer de la stratégie retenue

- Communiquer sur le plan afin d'assurer le succès des actions en impliquant fortement les citoyens.
- Réaliser un document d'information à destination du grand public, des élus du département ou des partenaires pour expliquer la démarche et le plan d'actions.
- Réfléchir au mode de diffusion de cette plaquette pour chaque cible.
- Mise en place d'un logo plan Ardèche énergie 2020, d'une rubrique sur le site internet, d'articles réguliers dans le magazine départemental Reliefs.

2. Sensibiliser les agents

- Prévoir un temps de communication en interne sur le lancement du plan Ardèche énergie horizon 2020, afin de motiver et sensibiliser l'ensemble des agents.
- Développer des temps de sensibilisation en interne, à intervalles réguliers

3. Soutenir des campagnes de communication sur le territoire

Afin d'atteindre les objectifs du « Facteur 4 » (engagement de la France de diminuer par 4 les émissions de GES d'ici 2050 à partir de 1990) il est nécessaire que tous les citoyens soient sensibilisés à la problématique du changement climatique et ses impacts. Il s'agit d'un pré-requis pour le succès des autres actions de sensibilisation. Des outils adaptés par cible (collèges, familles, entreprises) seront définis.

Objectif gain GES

Pas de gain direct, mais effet bénéfique pour les autres actions.

Maîtrise d'ouvrage

Pôle transversal développement durable, direction de la communication.

Acteurs concernés

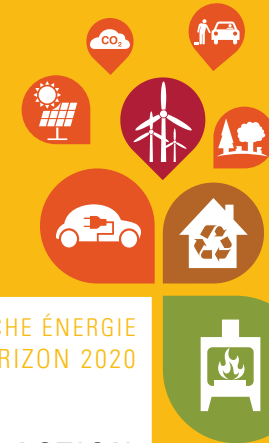
Région, Etat, ADEME, habitants, agents, collèges, entreprises

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre d'actions de communication réalisées.
- Bilan carbone révisé.

Coût

Coût de la communication à chiffrer, budget annuel à prévoir.



PLAN ARDÈCHE ÉNERGIE
HORIZON 2020

FICHES ACTION
PLAN ÉNERGIE
TERRITORIAL

AXE	N°	ACTION
Structurer et organiser le développement de la transition énergétique dans la durée entre tous les acteurs	1	Apprécier les grands projets au regard de leur coût global et du retour sur investissement
	2	Développer les conseils en énergie partagés
	3	Valoriser les certificats d'économie d'énergie
	4	Financer la transition énergétique
	5	Favoriser la prise de compétence énergie par les communautés de communes
	6	Créer un réseau d'échange départemental sur la transition énergétique
Accompagner la mutation des activités économiques du territoire à la transition énergétique	7	Inciter les entreprises du bâtiment à anticiper les marchés de la transition énergétique
	8	Inciter les commerçants et les artisans à la transition énergétique
Aménager et construire un territoire dans la transition énergétique	9	Mieux connaître les potentiels d'économie d'énergie et de production d'énergie de la méthanisation
	10	Mieux connaître les pics de consommation électrique afin de communiquer sur le sujet
	11	Eco-conditionner les aides du dispositif Ardèche durable
	12	Analyser les consommations énergétiques des maisons de retraite
	13	Inciter au développement du télétravail
	14	Favoriser la production locale d'énergie via les déchets
	15	Consolider la filière bois énergie
	16	Réfléchir aux enjeux naturels, énergétiques et touristiques des espaces naturels sensibles
Sensibiliser, éduquer, former et conseiller les citoyens et les acteurs aux enjeux de la transition énergétique	17	Conseiller les Ardéchois

AXE :

STRUCTURER ET ORGANISER
LE DÉVELOPPEMENT DE LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
DANS LA DURÉE ENTRE
TOUS LES ACTEURS

Action 1

Apprécier les grands projets au regard de leur coût global et du retour sur investissement

L'approche en coût global permet de prendre en compte les coûts d'un projet de construction au-delà du simple investissement, en s'intéressant à l'exploitation (charges liées aux consommations énergétiques, à la consommation d'eau...), à la maintenance, au remplacement des équipements ou des matériaux mais également à la déconstruction du bâtiment.

Cette vision est d'autant plus importante que l'on estime que, pour certains bâtiments, le coût d'investissement d'une opération ne représente que 25 % du coût total, la différence (75 %) survenant au cours de la vie du bâtiment.

Description et moyens

En 2013, Rhônaldépense - Environnement (RAEE) a analysé 3 à 4 méthodes d'évaluation des coûts globaux. En tenant compte des conclusions de cette analyse comparative, il s'agira de :

- mettre en œuvre l'analyse en coût global avec des porteurs de projet ;
- sensibiliser via un document de synthèse utilisable par les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage et former en interne et en externe pour s'approprier et systématiser l'utilisation de l'approche en coût global sur tous types de projets (bâtiment, équipements, achats...).

En cohérence avec le plan départemental forêt-bois, une attention toute particulièrement sera portée à la bonne prise en compte des solutions bois énergie et/ou bois construction.

Maîtrise d'ouvrage

Service environnement.

Acteurs concernés

Direction en charge de la maîtrise d'ouvrage départementale, collectivités, RAEE, Polenergie.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de projets recourant au coût global.

Coût

Document de synthèse : 5 000 €

AXE :
STRUCTURER ET ORGANISER
LE DÉVELOPPEMENT DE LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
DANS LA DURÉE ENTRE
TOUS LES ACTEURS

Action 2

Développer les conseils en énergie partagés

Le conseil en énergie partagé (CEP) est un service de proximité qui propose de partager les compétences d'un technicien spécialisé entre plusieurs communes d'un même territoire, qui ne disposent pas de telles compétences en interne. Implanté dans une structure intercommunale (collectivité, territoire de projet, syndicat d'énergie) ou associative, un conseiller intervient auprès des communes adhérentes afin de les accompagner dans le suivi de leurs consommations et dans l'ensemble de leurs démarches relatives à la maîtrise de l'énergie sur leur patrimoine. D'une manière générale, les CEP sont mis en place par des communautés de communes ou des syndicats d'énergie.

La mission des conseillers en économie d'énergie se décompose ainsi :

- contribuer et initier un bilan énergétique global de la collectivité afin d'établir les caractéristiques du patrimoine communal, de suivre les évolutions des dépenses et des consommations ;
- élaborer des recommandations d'amélioration et hiérarchiser les différentes actions d'économie à réaliser ne nécessitant pas ou peu d'investissements ;
- mettre en place des ratios énergétiques permettant d'établir le suivi périodique des consommations et d'analyser les dérives des consommations ;
- mettre en place des temps d'information et de sensibilisation auprès des habitants, des formations auprès des élus et des techniciens communaux sur les usages de leur patrimoine ;
- accompagner, à long terme, les communes sur la préparation des investissements de rénovation et travaux neufs.

Le CEP s'adresse aux communes de moins de 10 000 habitants. Selon l'ADEME, le CEP revient à 1 € par hab/an alors qu'il permet une économie de 3,5 €/hab/an et ce sans investissement. Le coût d'un équivalent temps plein est d'environ 50 000 €/an.

Description et moyens

Plusieurs CEP sont déjà en place principalement au sein du Syndicat départemental d'énergies (SDE). Néanmoins, l'ensemble du territoire n'est pas couvert par ce type d'expertise puisque seules 129 communes ont retenu l'option permettant de bénéficier de ce service. L'action vise à la couverture de l'ensemble du territoire par des CEP. Lors des ateliers énergie de janvier 2014, une stratégie départementale de déploiement des CEP a été envisagée : elle devra être affinée et précisée lors d'une conférence des territoires.

En première approche, les communautés de communes pourraient être incitées à se doter d'un CEP. Le SDE pourrait, alors, couvrir les communes non engagées via leur communauté de communes dans un CEP. En cohérence avec le plan départemental forêt-bois, des actions de sensibilisation et de formation à destination des CEP seront mises en place sur le thème du bois énergie et du bois construction.

Maîtrise d'ouvrage

Service environnement

Acteurs concernés

Polenergie, SDE, collectivités, PNR des Monts d'Ardèche

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Couverture du territoire

Coût

Interne



Action 3

Valoriser les certificats d'économies d'énergie

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) repose sur la réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et carburants pour automobiles). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

Un objectif triennal est défini et réparti entre les opérateurs en fonction de leurs volumes de ventes. Les certificats sont obtenus à la suite d'actions entreprises en propre par les opérateurs ou par l'achat à d'autres acteurs dont les collectivités ayant mené des opérations d'économies d'énergie.

La deuxième période dont l'objectif triennal était de 345 TWh a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2014. A partir de cette échéance, la troisième période prévoit un objectif de 700 TWh.

Description et moyens

Lors des ateliers énergie de janvier 2014 qui visaient à faire un état des lieux de la collecte des CEE sur le département, il a été proposé que le Département :

- sensibilise les collectivités au dispositif des CEE encore trop peu connu à ce jour et cela afin que l'ensemble des collectivités ardéchoises concernées puisse valoriser ses CEE ;
- se positionne en tant que chef de file pour les collectivités ardéchoises en définissant une stratégie territoriale. Cette dernière devra intégrer un dispositif permettant de collecter le plus rapidement possible les CEE, l'analyse de l'opportunité de l'élargissement d'un tel dispositif aux bailleurs, aux entreprises, aux particuliers et enfin l'analyse de la création d'un fonds commun.

Maîtrise d'ouvrage

Service environnement

Acteurs concernés

Polenergie, SDE, collectivités, PNR des Monts d'Ardèche

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de CEE valorisés par le territoire

Coût

Interne pour l'élaboration de la stratégie.
Prestation pour accompagnement par un bureau d'étude ou un apprenti pour l'assistance des collectivités.

Action 4

Financer la transition énergétique

La rénovation du parc immobilier est une priorité absolue. Les collectivités locales ont en cela un devoir d'exemplarité. Face à cet enjeu, on observe d'une part une carence de moyens techniques et financiers des collectivités et d'autre part une offre de rénovation énergétique globale adaptée quasi-inexistante. La Région Rhône-Alpes a souhaité répondre à ce double enjeu en créant la société publique locale (SPL) efficacité énergétique OSER avec pour objectifs :

- initier une dynamique de réhabilitations thermiques ambitieuses sur le patrimoine public avec un niveau minimum BBC (bâtiment basse consommation) rénovation (environ 80 kWh d'énergie primaire par m² et par an) ;
- apporter une offre de service (technique et financière) aux collectivités locales qui expriment un besoin d'accompagnement pour des projets ambitieux ;
- mutualiser les compétences, les moyens et capitaliser l'expérience.

Description et moyens

Il s'agira de réaliser une analyse présentant les avantages et inconvénients de l'entrée du Département au capital de cette SPL.

Maîtrise d'ouvrage

Direction générale adjointe ressources

Acteurs concernés

Région, collectivités, service technique des bâtiments.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

A préciser

Coût

Expertise interne



AXE :
STRUCTURER ET ORGANISER
LE DÉVELOPPEMENT DE LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
DANS LA DURÉE ENTRE
TOUS LES ACTEURS

Action 5

**Favoriser la prise de compétence énergie
par les communautés de communes**

Les communes ou leurs groupements détiennent la compétence du service public de distribution des énergies sur leur territoire. La loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité prévoit des avancées concernant la dimension « maîtrise des consommations d'énergie des abonnés ». En outre, les collectivités locales ou leurs groupements sont propriétaires de parcs de bâtiments, de parcs de logements, de véhicules et de mobilier urbain.

Ces collectivités peuvent engager ou inciter à des opérations de rénovation des bâtiments sur un périmètre géographique (par exemple : dispositifs opérations programmées d'amélioration de l'habitat, opérations programmées d'amélioration thermique des bâtiments, contrat actions territoriales pour l'environnement et l'efficacité énergétique) en identifiant et incitant financièrement les maîtres d'ouvrages concernés par des travaux d'économie d'énergie.

Afin d'orienter le territoire vers la transition énergétique, les collectivités sont donc un échelon indispensable pour la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et la mise en œuvre d'énergies renouvelables.

Description et moyens

Il s'agira d'inciter les communautés de communes à se saisir de la compétence énergie :

- une conférence territoriale sur ce sujet sera organisée,
- la communauté de communes de Vernoux-en-Vivarais, unique collectivité retenue en Ardèche comme TEPOS (territoire à énergie positive) sera accompagnée afin de faciliter cette démarche et de faire part de ses avancées à l'ensemble du territoire,
- plus largement, le Département analysera l'opportunité de la mise en place de contrats d'objectifs « transition énergétique » avec les communautés de communes.

Maîtrise d'ouvrage

Service environnement.

Acteurs concernés

Communautés de communes, acteurs liés à la démarche TEPOS.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de sensibilisations, nombre de communautés de communes se dotant de la compétence énergie.

Coût

5 000 € par an pendant 2 ans



AXE :
STRUCTURER ET ORGANISER
LE DÉVELOPPEMENT DE LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
DANS LA DURÉE ENTRE
TOUS LES ACTEURS

Action 6

**Créer un réseau d'échange départemental
sur la transition énergétique**

De février à juin 2013, dans le cadre du débat national sur la transition énergétique, plusieurs débats et conférences ont été organisés par des associations, collectivités, entreprises, ou groupements d'acteurs sur le territoire départemental.

Au niveau régional, ces débats ont montré que la transition énergétique est perçue de façon globalement très favorable :

- opportunité pour stimuler l'économie locale et développer des emplois pérennes,
- vecteur de valorisation des ressources du territoire,
- solution pour réduire la dépendance énergétique, les émissions de GES et améliorer la qualité de l'air,
- occasion de modifier les modes de vie vers plus de solidarité, de coopération et de concertation.

Afin de mettre en œuvre la transition énergétique de manière efficace, le partage de l'information entre les différents acteurs doit être organisé afin d'être à la hauteur des enjeux.

Au niveau départemental ou régional des réseaux d'échange d'information existent aux côtés d'observatoires (qui assurent la fourniture de données) :

- Observatoire régional des émissions des gaz à effet de serre,
- Réseau territoires à énergie positive,
- Réseau informel d'échange sur l'énergie entre acteurs du territoire.

Description et moyens

Lors des ateliers énergie de janvier 2014, les participants ont pointé l'absence de lieu d'échanges d'information au niveau départemental.

Afin de répondre à cette demande, le Département :

- organisera une conférence territoriale annuelle sur un thème d'actualité lié à l'énergie,
- animera un réseau d'échange d'information au niveau départemental réunissant les principaux organismes acteurs de la transition énergétique.

Maîtrise d'ouvrage

Service environnement.

Acteurs concernés

Tous les acteurs de la transition énergétique.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de réunions de réseau.

Coût

2 000 €/an pour frais d'organisation de manifestation.





Action 7

Inciter les entreprises du bâtiment à anticiper les marchés de la transition énergétique

Dès 2010, Biovallée®, l'Institut négaWatt, la CAPEB Drôme, la FFB Drôme-Ardèche et Néopolis ont lancé l'opération « DOREMI (Dispositif opérationnel de rénovation de la maison individuelle en basse énergie) « Basse Energie Biovallée® » Objectif : proposer aux professionnels du bâtiment et aux propriétaires de maison à rénover d'être formés et accompagnés gratuitement.

Au travers de ce programme, il est proposé aux entreprises candidates de :

- se former aux problèmes techniques : apprendre à utiliser les solutions techniques de référence qui leur permettront, sans faire aucun calcul, de choisir les éléments techniques à mettre en œuvre sur chaque projet ; maîtriser la logique de la rénovation à faible consommation et les techniques de mise en œuvre des différentes solutions parfois nouvelles ;
- constituer des groupements d'artisans aux compétences complémentaires, sous la coordination d'un pilote, interlocuteur du particulier maître d'ouvrage ;
- maîtriser le fonctionnement collectif du groupement et le niveau de prix.

Description et moyens

Il s'agit d'inciter les entreprises ardéchoises à anticiper le marché de la transition énergétique et particulièrement de la rénovation énergétique. Pour cela, outre l'obtention du dispositif reconnu garant de l'environnement, conditionnant l'obtention de certaines aides de l'Etat, le territoire doit monter en compétence et être en capacité de proposer des offres globales de rénovation énergétique. Il sera préalablement procédé à l'évaluation du programme DOREMI et des autres dispositifs existants. Il s'agira ensuite de déterminer les conditions dans lesquelles ce type de programme peut être déployé. Plusieurs territoires ont la volonté de développer sous forme de test ce type de dispositif :

- la Maison de l'emploi et de la formation : dans le cadre du plan d'action « croissance verte-bâtiment en Ardèche méridionale », il est proposé de développer sur cette zone, 3 à 4 chantiers exemplaires. Ce test doit être un préalable à un dossier répondant à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME sur ce sujet ;
- le Pays Valence Drôme Ardèche Centre (VALDAC) : démarche en réflexion mais qui pourrait s'appuyer sur le TEPOS de la Communauté de communes du pays de Vernoux ;
- le Pays de l'Ardèche Verte : dans le cadre du Programme d'intérêt général, volonté de développer les groupements d'entreprises pour les rénovations issues du programme.

Il est à noter que le comité de pilotage « 5 à 7 » écoconstruction est également un réseau important qui réunit au niveau départemental l'ensemble de représentants des professionnels du bâtiment. Ce réseau a pour vocation de proposer une information technique de qualité portant sur la performance thermique et énergétique des bâtiments et le choix des matériaux.

Une analyse sera également conduite afin d'examiner la méthode la plus pertinente pour répondre à la plate-forme de rénovation de l'ADEME. Le Département pourrait alors se positionner comme animateur du réseau départemental afin d'assurer la mutualisation des principaux éléments de ces démarches.

Maîtrise d'ouvrage

Service environnement, direction du développement économique

Acteurs concernés

MDEF, Chambre de métiers, Chambre du commerce et de l'industrie, CAPEB, Fédération française du bâtiment 26/07, Pays Ardèche Méridionale, Pays Valence Drôme Ardèche Centre, Pays Ardèche Verte, PNR des Monts d'Ardèche, cluster eco-énergie (accompagnement de 20 groupements), ADEME, Région, CAUE, PACT.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de formations, nombre de groupements

Coût

10 000 € sur 2 ans dans le cadre du plan Ardèche énergie (communication, expertise, animation...)



Action 8

Inciter les commerçants et les artisans à la transition énergétique

1. Déclinaison du dispositif famille à énergie positive aux artisans et commerçants

Le défi « Famille à énergie positive » démontre qu'il est possible de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre en participant à une action concrète, mesurable et conviviale. Des équipes se regroupent pour représenter leur village et participer avec l'objectif d'économiser l'énergie sur les consommations : chauffage, eau chaude, équipement domestique, et ceci simplement en changeant leurs habitudes et en appliquant des gestes simples.

Description et moyens

Il s'agit de décliner ce dispositif réservé jusqu'à présent aux ménages aux entreprises, commerçants et artisans. L'adaptation du dispositif sera examinée avec les chambres consulaires puis après en avoir évalué les coûts et les modalités d'organisation, le dispositif sera déployé sur le département.

2. Eco-conditionnalité des aides sur le maintien de services de proximité

En matière économique, le Département est susceptible d'apporter son soutien à des entreprises, des commerces, des artisans via les opérations rurales et urbaines collectives et l'appel à projet commerce artisanat.

Description et moyens

Il est proposé de conditionner les aides du Département à l'engagement du bénéficiaire à solliciter la Chambre de métiers et de l'artisanat ou la Chambre de commerce et d'industrie pour la réalisation d'une visite énergie dans les 2 ans suivant l'attribution de l'aide.

Maîtrise d'ouvrage

Développement économique et service environnement.

Acteurs concernés

Chambre de métier et d'artisanat, Chambre de commerce et d'industrie, Polenergie, Région.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Mise en place du dispositif et de l'éco-conditionnalité.

Coût

10 000 € notamment pour déclinaison du dispositif famille à énergie positive et son animation.



Action 9

Mieux connaître les potentiels d'économie d'énergie et de production d'énergie liée à la méthanisation

Lors des assises des énergies en 2011, les participants ont souhaité que le territoire s'engage de manière dynamique et volontaire sur l'atteinte de l'objectif de diminution de 20 % des consommations énergétiques et de l'augmentation de sa production d'énergie via les énergies renouvelables.

Description et moyens

• **Meilleure connaissance des potentiels d'économie d'énergie**

L'action consiste à définir une stratégie de diminution des consommations énergétiques sur le département en réalisant des études spécifiques par secteur (stations d'épuration, campings, etc.) voire par usage des consommations (production de froid, climatisation).

Il s'agira de sélectionner 10 études spécifiques sur la durée du plan : le comité de pilotage du plan déterminera les thématiques de ces études et proposera une hiérarchisation de celles-ci. L'implication de la profession ou des intercommunalités sera prioritairement recherchée afin de s'assurer de la bonne appropriation des résultats des études.

Outre, l'analyse énergétique du secteur en question, l'étude établira un plan d'actions compatible avec l'objectif de diminution des consommations visées.

Une enveloppe financière permettant de co-financer ces études sera retenue par le Département. Le cofinancement de l'étude à hauteur maximum de 80 % sera alors proposé.

Des études sur des domaines spécifiques pourront faire l'objet d'une maîtrise d'ouvrage départementale.

• **Etudes du potentiel territorial de développement de la méthanisation (lien avec l'action 14)**

Afin de contribuer au développement de cette technique et ainsi d'augmenter la production d'énergie en Ardèche grâce à des ressources locales, il s'agira de :

- organiser des visites de sites de méthanisation auprès de potentiels porteurs de projet,
- relayer l'information sur les différentes aides existantes,
- créer un appel à projet spécifique à destination des collectivités prévoyant le soutien à des études territoriales de développement de la méthanisation : environ 2 études par an pourront être subventionnées. Les territoires aidés devront justifier de l'engagement d'une stratégie territoriale en matière d'énergie (plan climat, étude de programmation énergétique, TEPOS...).

Maîtrise d'ouvrage

Service environnement.

Acteurs concernés

Fédérations professionnelles, intercommunalités.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre d'études.

Coût

- Meilleure connaissance des potentiels d'économie d'énergie : 16 000 € /an sur 3 ans
- Etudes du potentiel territorial de développement de la méthanisation : 15 000 € /an sur 3 ans



Action 10

Mieux connaître les pics de consommation électrique afin de communiquer sur le sujet

Les pointes de consommation d'électricité sont par définition les périodes où la demande électrique est la plus élevée. Il existe plusieurs types de « pointes » de consommation d'électricité car elle dépend de la période (journée, saison) et de la zone géographique observée.

L'augmentation de la consommation électrique n'est pas la même partout. Par exemple, la consommation d'électricité moyenne en France a augmenté de 1,7 % entre 2003 et 2011, alors que celle de la seule Bretagne a augmenté de 12,4 % dans le même intervalle. Dans son dernier bilan prévisionnel, publié en 2012, Réseau de transport d'électricité (RTE) prévoit que la sécurité d'alimentation électrique devrait être assurée jusqu'en 2015. A partir de 2016, elle devient plus tendue en raison notamment de la fermeture de certaines centrales thermiques à énergie fossile. A cette échéance, la puissance manquante est estimée à 1,2 GW et à 2,1 GW en 2017.

Pour répondre aux pointes de consommation d'électricité (par exemple, en hiver les soirs de grand froid), deux solutions existent : lancer des moyens de production supplémentaires coûteux et fortement émetteurs de gaz à effet de serre ou réduire la consommation, via notamment l'effacement des consommations.

En Ardèche, la gestion de ces pics de consommation s'est traduite lors de l'été 2011 par des impacts forts sur les milieux aquatiques (forte irrégularité des cours du fait des lâchers dans les barrages hydroélectriques).

Description et moyens

L'action consiste à mieux connaître ces pics de consommation afin d'être en capacité de communiquer de manière adaptée vers la population. Un plan de communication spécifique sera ainsi élaboré et déployé sur le département notamment en période de forte consommation. Le Syndicat départemental d'énergies (SDE) sera sollicité afin de bénéficier de son expertise.

Maîtrise d'ouvrage

Service environnement

Acteurs concernés

RTE, ERDF, SDE

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Réalisation d'un bilan des pics de consommation et campagne de sensibilisation

Coût

15 000 € (assistance à l'expertise et communication)



Action 11

Eco-conditionner les aides du dispositif Ardèche durable

Le programme Ardèche durable vise à soutenir :

- des projets d'investissement structurants à l'échelle d'un territoire s'inscrivant en priorité dans une dizaine de thématiques. Seront prioritaires à ce volet « projets structurants », les projets des communautés de communes et communautés d'agglomération ;
- des projets développement durable. Il s'agit de projets d'investissement visant la prévention de la dépense énergétique.

La sélection des dossiers se fait en deux temps : une phase de pré-sélection (qui vise à retenir environ 30 projets) et une phase de sélection définitive lorsque le maître d'ouvrage peut fournir les documents détaillés.

Description et moyens

Concernant la situation énergétique du demandeur

Un bilan énergétique de l'ensemble du patrimoine concerné par le projet sera demandé :

- en cas de recours à un prestataire ou de réalisation en régie de ce bilan, le bilan devra être réalisé selon le cahier des charges « conseil d'orientation énergétique ». En cas de recours au conseiller en énergie partagé du territoire concerné, le bilan correspondra au bilan énergétique global des communes ;
- un plan d'actions : priorisation des travaux identifiés et actés par la collectivité maître d'ouvrage ;
- une étude prospective sur les possibilités de production d'énergies renouvelables (solaire thermique, photovoltaïque, éolien, hydraulique, méthanisation, bois énergie...).

Il permettra d'évaluer le potentiel de production énergétique du territoire qui sera mis en regard d'une progression compatible avec la démarche TEPOS (territoire à énergie positive) qui indique la nécessité d'une progression minimale à 3 ou 4 ans de 5 à 10 % de la consommation du territoire.

Concernant l'analyse énergétique du projet

Il sera procédé à une analyse énergétique du projet impliquant :

- un engagement de recours à l'espace info énergie, au conseiller en énergie partagé, au SDE pour une analyse, voire un accompagnement spécifique du projet. En cas de recours à un accompagnement spécifique en matière énergétique (AMO spécifique), le bénéficiaire sera exonéré de cette obligation ;
- la fourniture des attestations réglementation thermique 2012 ;
- la fourniture pour les bâtiments ne faisant pas l'objet d'une exclusion (construction provisoire, monument historique...) du diagnostic de performance énergétique.

Chaque dossier de demande fera l'objet par le Département d'une analyse « énergétique » après la phase de pré-sélection. Les conclusions de cette analyse pourront faire l'objet d'un courrier du Département pointant les principaux points d'amélioration et de vigilance « énergétique » liés au projet.

Maîtrise d'ouvrage

Service eau et politiques territoriales

Acteurs concernés

Direction du développement rural

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de projets optimisés énergétiquement

Coût

Interne



Action 12

Analyser les consommations énergétiques des maisons de retraite

Au 1^{er} janvier 2010, l'Ardèche comptait 9 établissements en foyers logements et 70 maisons de retraites, dont 66 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Le taux d'équipement (187 places pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) est de 45 % supérieur au taux régional (130).

Environ deux-tiers de ces établissements ont été récemment réhabilités principalement sur des aspects sécurité ou accessibilité. Un tiers est en cours de réhabilitation, ou sera réhabilité très prochainement mais pas forcément sur l'aspect énergétique.

Description et moyens

Il s'agira d'établir un bilan des consommations d'énergie des EPHAD au niveau départemental.

Ce bilan visera à caractériser le profil de consommation d'énergie de ces établissements. Il tiendra notamment compte de la capacité d'accueil, du taux d'occupation, de la surface, de la présence et de la nature d'éventuels équipements médico-techniques. Seront également pris en compte les équipements électriques spécifiques et les équipements consommateurs d'énergie destinés à la préparation des repas.

Ce bilan devra permettre d'établir le ratio moyen de consommation d'énergie.

Un outil de suivi annuel des consommations énergétiques sera mis en place et un plan d'actions établi afin de permettre de diminuer la facture énergétique de ces établissements.

Maîtrise d'ouvrage

Service environnement

Acteurs concernés

Service des établissements

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Bilan des consommations énergétiques des EPHAD réalisé par un stagiaire (service environnement)

Coût

Via un stagiaire



Action 13

Incitation au développement du télétravail

Aujourd'hui, près de 17 % des Français télétravaillent, la plupart du temps depuis leur domicile (79 % des cas) mais également en télécentres (8 %). De nouveaux espaces de travail partout en France sont ainsi mis en place sous des formats spécifiques en fonction de leurs territoires d'accueil. Le but est de favoriser l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire attirés par les infrastructures numériques et le cadre de vie ou de redynamiser des zones d'activités avec des métiers d'avenir source de développement économique et d'attraction de talents.

Dans un département géographiquement complexe, à une période où un nouvel essor industriel est incertain, le télétravail est une mine incomparable de développement endogène. Ainsi, on recense les initiatives suivantes :

- Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay : dans la pépinière de Vidalon, aménagement de bureaux privatifs + plateau.
- Communauté de Communes du Haut Vivarais : dans un espace partagé avec le SM inforoutes.
- Communauté de communes Pays de l'Hermitage et du Tournonais : création d'un espace de 180 m² avec bureaux privatifs + plateau.
- CC Pays du Cheylard : dans la pépinière de Pôl'eyrieux.
- Pays de l'Ardèche méridionale : dans la pépinière de l'Espéridou.
- Ardèche verte : en plus des sites cités ci-dessus déjà accompagnés, projet d'évolution d'un centre multi-média en site multifonctionnel sur Saint-Félicien.
- ARL Scop Ecclectic : déjà plusieurs sites de co-working pour ses membres.

Description et moyens

Le plan d'actions établi par les différents partenaires prévoit de :

- faire émerger une stratégie collective, avec les intercommunalités et les acteurs privés développant une politique d'accueil des télétravailleurs, travailleurs nomades, co-workers ;
- réaliser un portail territorial sur le « télétravail » : ce site présentera les opportunités offertes par le télétravail, les différents sites ouverts en Ardèche et fera le lien avec les gestionnaires des sites pour accéder aux fonctionnalités locales ;
- mettre en place un cahier des charges pour « uniformiser » les équipements mis à disposition dans les lieux d'accueil ;
- promouvoir ces équipements et plus largement cette nouvelle forme de travail en définissant une stratégie de communication adaptée aux publics ciblés ;
- créer une communauté des utilisateurs de ces nouveaux lieux et plus largement réussir à les connecter au tissu économique ;
- élargir la dynamique à l'échelle bi-départementale.

Maîtrise d'ouvrage

Direction du développement économique

Acteurs concernés :

Structures déjà engagées : Pays Ardèche Verte, Pays Ardèche Méridionale, Cybardèche, SM Inforoutes, Ecclectic

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre de sites ouverts et couverture territoriale.
- Nombre d'utilisateurs.
- Taux d'occupation.

Coût

Investissement (règlement du foncier d'activité) : objectif de 50 000 € sur 3 ans.
Communication : 20 000 €



Action 14

Favoriser la production locale d'énergie via les déchets

Les Départements de la Drôme et de l'Ardèche sont compétents en matière de planification de la gestion des déchets depuis 2005. Ainsi, l'élaboration du plan interdépartemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux est désormais placée sous la responsabilité des présidents des conseils généraux.

La commission interdépartementale consultative d'élaboration et de suivi (CICES) est co-présidée par les deux vice-présidents en charge des déchets et composée de cinq collèges : EPCI de collecte et de traitement, services de l'État, chambres consulaires, associations de protection de l'environnement et de consommateurs et organisations professionnelles concourant à la production et à la gestion des déchets (61 membres en tout). Son rôle est d'émettre un avis sur le projet de plan et d'assurer son suivi une fois approuvé.

A l'issue de l'enquête publique, le plan déchets non dangereux devrait être approuvé en 2015.

Description et moyens

La valorisation énergétique des déchets est un enjeu considérable voire incontournable pour les années à venir compte tenu notamment de la nécessité de trouver des énergies de substitution aux énergies fossiles.

Ainsi dans sa vision énergétique à l'horizon 2050, l'ADEME considère que les déchets pourraient fournir en France jusqu'à :

- 14 % des besoins du réseau de chaleur (unité d'incinération des ordures ménagères et biogaz),
- 25 % des besoins du réseau de gaz (biogaz).

En Drôme et Ardèche, selon une hypothèse respectant les objectifs du plan déchets assortie d'une valorisation supplémentaire de 30 % des tonnages de déchets destinées à l'enfouissement, la chaleur produite pourrait permettre de chauffer la moitié des habitants.

Il conviendra donc de favoriser l'atteinte des objectifs du plan concernant la valorisation énergétique notamment via des techniques type combustibles solides de récupération ou méthanisation. Leur développement fera l'objet d'un suivi attentif du Département. De plus, la contractualisation avec les EPCI via des contrats d'objectif pourra constituer un outil incitatif permettant d'atteindre cet objectif.

Maîtrise d'ouvrage

Service environnement

Acteurs concernés

Département de la Drôme, CICES, intercommunalités à compétence déchets

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Taux de valorisation énergétique des déchets

Coût

Interne



Action 15

Consolider la filière bois énergie en Ardèche

Le bilan énergie de l'Ardèche réalisé en 2011 a démontré toute l'importance de la filière bois énergie sur notre territoire :

- 19 000 t de bois automatique (bois décheté, connexes issus des filières de la transformation du bois, déchets industriels banals de classe A),
- 8 000 t de granulés,
- 190 000 t de bois bûche sont utilisés par les particuliers pour se chauffer.

Ce dernier tonnage a été évalué lors d'une analyse menée en 2013. Polenergie a questionné téléphoniquement un panel représentatif de ménages ardéchois.

Le combustible bois bûche est très répandu parmi la population ardéchoise : un ménage sur deux l'utilise. Le bois bûche est utilisé en chauffage principal par environ 60 % des ménages utilisateurs (75 % des volumes consommés). Un ménage utilisateur sur cinq se chauffe exclusivement au bois bûche pour un tiers des volumes consommés.

Un tiers des ménages utilisateurs déclarent s'approvisionner chez un marchand de bois de feu ou un forestier tandis que deux ménages sur cinq consomment leur propre bois. Le bois bûche provenant des circuits commerciaux représenterait 33 % des volumes consommés contre 48 % pour le bois autoconsommé.

La forêt ardéchoise peut satisfaire les besoins de nombreux nouveaux foyers à condition d'améliorer l'isolation des logements, de renouveler les appareils de chauffage de plus de 10 ans, d'utiliser du bois sec et de développer une utilisation performante.

Cela présenterait le double avantage d'améliorer la qualité de l'air localement et de libérer du combustible pour de nouveaux usages.



Description et moyens

La réalisation d'une étude sur les consommations de bois bûche en Ardèche a permis de définir un plan d'actions spécifique visant cet objectif. Ces actions pourraient intégrer :

- une sensibilisation à l'isolation des logements,
- la promotion du développement des démarches de certification (sur la qualité du bois – notamment Rhône-Alpes bois bûche et sur les équipements) et la sensibilisation au renouvellement des appareils de chauffage de plus de 10 ans,
- la sensibilisation des utilisateurs à l'usage de bois sec,
- le développement des petits réseaux de chaleur...

Enfin, il est rappelé que l'évaluation des potentiels de développement des énergies renouvelables sur le territoire sera approchée par la réalisation par les communes ou les intercommunalités d'une étude prospective sur les possibilités de production d'énergies renouvelables (solaire thermique, photovoltaïque, éolien, hydraulique, méthanisation, bois énergie) exigée par le Département dans le cadre du dispositif Ardèche durable (cf. action n°11)

Maîtrise d'ouvrage

Service Environnement

Acteurs concernés

Acteurs de la filière bois énergie

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Taux de valorisation énergétique des déchets

Coût

Déchets : 3 000 €/an pendant 2 ans (communication)



Action 16

Réfléchir aux enjeux naturels, énergétiques et touristiques des espaces naturels sensibles

Certains projets de développement territorial voient l'application de différentes politiques sectorielles du Département (notamment tourisme, espaces naturels sensibles et énergie) qui disposent chacune d'une stratégie voire d'un règlement d'aide spécifique.

Description et moyens

1. Stratégie de développement interdisciplinaire

Il s'agira de déterminer une stratégie pour chaque espace naturel sensible alliant des problématiques de préservation, d'ouverture au public, de tourisme et de prise en compte de l'aspect énergétique. Ainsi, les aspects déplacement, consommation énergétique des bâtiments recevant du public, information touristique, supports de communication seront analysés afin de déterminer la stratégie du Département. Cette stratégie sera mise en œuvre sur quelques espaces naturels sensibles (ENS) tests. Cette réflexion doit aboutir à la mise en cohérence des différentes politiques publiques départementales.

2. « Éclairer mieux » pour économiser l'énergie et protéger la biodiversité

Concernant l'aspect éclairage, une attention particulière sera portée à l'éclairage en lien avec les obligations réglementaires de l'arrêté du 25 janvier 2013 (relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie) : il s'agira d'intégrer l'esprit de l'arrêté sur les ENS.

Sur chacun des sites ENS, seront recensés les espaces éclairés pour des raisons de mise en valeur touristique ou de sécurité. Un diagnostic sera réalisé afin de prendre en compte les notions de sobriété énergétique.

Plus précisément, il s'agira de :

- être exemplaire sur les maisons de site en intégrant dans les cahiers des charges des aspects énergétiques ambitieux en matière d'éclairage public au-delà de leur consommation énergétique,
- mettre en place une éco-conditionnalité des aides en cas d'intervention sur la création d'une maison de site ENS portée par un maître d'ouvrage local,
- dans le cadre des conventions Ardèche nature pluriannuelles avec les structures coordonnatrices locales, il sera exigé l'organisation d'au moins une action de sensibilisation sur la pollution lumineuse,
- une action de sensibilisation portée par le pôle ENS du Département sera organisée et intégrée aux objectifs du schéma ENS.

Animateur

Pôle ENS du service environnement

Acteurs concernés

Service tourisme et agriculture, direction transports et mobilité, pôle énergie du service environnement, structures animatrices des ENS, Polenergie, Agence de développement touristique, Syndicat départemental d'énergies.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre d'actions de sensibilisation.
- Réalisation d'une sensibilisation au niveau départemental.
- Nombre de projets exemplaires du Département.

Coût

Environ 10 000 € sur crédit ENS



Action 17

Conseiller les Ardéchois

Depuis 2003, de nombreuses actions d'information, sensibilisation et promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables auprès des collectivités, des acteurs locaux et des particuliers ont été réalisées. Il s'agit aujourd'hui d'un axe majeur d'intervention pour Polenergie. Parmi ces actions nous pouvons citer :

- permanences téléphoniques et accueil dans les locaux de Polenergie,
- visites de sites exemplaires,
- participation aux foires et aux salons locaux,
- organisation de conférences,
- articles dans la presse locale, interviews sur des radios.

Pour permettre une appropriation des enjeux de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables par les acteurs et les habitants du territoire, Polenergie accompagne et suit les porteurs de projet dans leur réflexion. Son action vise également à impliquer les professionnels dans le développement des filières et des compétences liées à ces secteurs d'activité émergents. L'objectif général de ces actions est de stimuler et de promouvoir l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

Description et moyens

Il est aujourd'hui proposé de poursuivre notre soutien à Polenergie, Espace Info Energie de l'Ardèche afin d'accompagner le territoire dans la transition énergétique.

Maîtrise d'ouvrage

Service environnement.

Acteurs concernés

Population ardéchoise.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

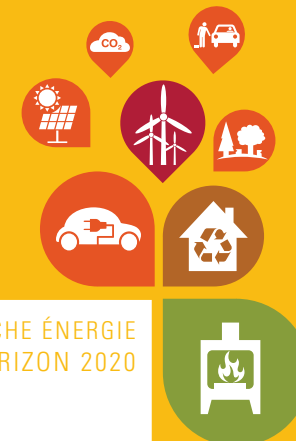
Nombre d'actions de sensibilisation, de conseils...

Coût

20 000 € par an

PLAN ARDÈCHE ÉNERGIE
HORIZON 2020

ANNEXE
GLOSSAIRE



CAUE

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

CEE

Certificat d'économie d'énergie. Ce dispositif repose sur l'obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique, carburant). Un objectif triennal est défini et réparti entre les opérateurs en fonction de leurs volumes de ventes. En fin de période, les vendeurs d'énergie doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats équivalent à ces obligations.

CEP

Conseil en énergie partagé. Coordonné par l'ADEME, ce dispositif permet de partager les compétences d'un technicien spécialisé en énergie et thermique entre plusieurs collectivités.

FUL

Fonds unique logement

GES

Gaz à effet de serre

GWh

Gigawatt / heure

Ktep

Kilotonne équivalent pétrole

KWh cumac

Unité comptable retenue dans le dispositif des certificats d'économie d'énergie. Cumac signifie cumulé et actualisé

OSER

Opérateur de services énergétiques régional au statut de société publique locale (SPL) chargé de la réalisation de projets de rénovation énergétique performants sur le patrimoine des collectivités

PAEN ou PANDA

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

PDALPD

Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées

PLU

Plan local d'urbanisme

SCoT

Schéma de cohérence territoriale

T eq CO₂

Tonne équivalent dioxyde de carbone

Tep

Tonne équivalent pétrole





**Direction du développement rural
Service environnement**
04 75 66 77 92

ardèche
LE DEPARTEMENT



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél : 04 75 66 77 07